



COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO

Pour les exercices financiers se terminant en 2026-2028 Plan d'activités de la CVMO



Ontario

Table des matières

Introduction	1
Contexte.....	1
Vision, mandat et principes opérationnels	2
Réponse aux attentes formulées dans la lettre d'orientation annuelle.....	3
L'environnement.....	4
Conditions économiques.....	4
Environnement géopolitique.....	5
Progrès technologique	5
Attentes des investisseurs.....	6
Confiance, coopération et coordination	6
Réglementation des valeurs mobilières.....	7
Application de la loi	12
Gouvernance	14
Le cadre de gouvernance.....	14
Le conseil d'administration	14
Tribunal des marchés financiers.....	16
Gestion	17
Organisation, structure et ressources pour atteindre les objectifs	17
Orientation stratégique	25
Activités et programmes actuels et futurs	25
Opérations réglementaires de base.....	25
Principales priorités et activités	27
Détails des principales priorités et activités.....	28
Objectif 1 : Prendre rapidement des mesures réglementaires efficaces en anticipation des tendances émergentes	28
Objectif 2 : Améliorer l'expérience des investisseurs particuliers	29
Objectif 3 : Adapter la réglementation de façon dynamique en fonction de l'évolution des besoins, des risques et des pratiques en Ontario et dans le monde	31
Objectif 4 : Imposer des sanctions plus sévères et plus visibles aux écarts de conduite sur les marchés financiers	33
Objectif 5 : Favoriser les conditions de formation de capital et d'innovation sur les marchés publics et privés	34
Objectif 6 : Renforcer la position de la CVMO en tant que porte-parole fiable et influent sur les marchés financiers canadiens.....	35
Facteurs déterminants.....	37
Principaux risques et stratégies d'atténuation	38
Principales composantes du cadre de gestion des risques de la CVMO.....	38
Modèle à trois mesures	38
Gouvernance et liste des risques d'entreprise.....	38
Liste des risques principaux : risques principaux et mesures d'atténuation.....	39
Plan des ressources humaines	43

Programmes de rémunération globale et considérations relatives au marché et à la main-d'œuvre	44
Initiatives avec des tiers	46
Mission nationale	46
Engagement international	48
Comités consultatifs de la CVMO	50
Plan de communication	52
Orientation stratégique	52
Communication externe	52
Mobilisation des intervenants	55
Communications internes	55
Technologie de l'information	56
Intelligence artificielle	56
Mesure du rendement	57
Mesures du rendement	57
Rapports sur le rendement	57
Engagements en matière de service	58
Budget	59
Résumé budgétaire 2025-2026	59
Résumé financier 2024-2025	61
Résumé financier triennal	62
Prévisions des dépenses en immobilisations	63
Modifications des règles relatives aux droits	63
Annexe A – Engagements en matière de service	64
Contexte	64
Engagements en matière de service	64

Introduction

Contexte

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO ou Commission) est un organisme de la Couronne autofinancé, responsable de la supervision des marchés financiers en Ontario.

Nous contribuons à la santé et à la performance de l'économie de l'Ontario en prenant des mesures pour protéger les investisseurs, prévenir les inconduites financières et superviser les acteurs des marchés financiers en Ontario. Nous réglementons les acteurs du marché, notamment les sociétés et les particuliers qui vendent des titres et des instruments dérivés, et qui fournissent des conseils en Ontario, ainsi que les sociétés ouvertes. En outre, nous réglementons les marchés, comme la Bourse de Toronto.

La Commission applique la *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* de l'Ontario et elle exerce les pouvoirs, les devoirs et les fonctions qui lui sont conférés en vertu de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières* et de toute autre loi, y compris la *Loi sur les sociétés par actions*.

Le Tribunal des marchés financiers (le Tribunal), division indépendante de la Commission, a été institué par la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*. Le Tribunal dispose d'une compétence exclusive dans l'exercice de ses pouvoirs, qui lui ont été conférés par la *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* de l'Ontario pour résoudre les questions de droit ou de fait dans toute instance qui lui est présentée en vertu de ces lois.

La CVMO est responsable devant l'Assemblée législative de l'Ontario par l'intermédiaire du ministre des Finances. Un protocole d'entente avec le ministre des Finances établit les liens de responsabilité entre la Commission et le Ministre. Le Ministre, quant à lui, est responsable devant l'Assemblée législative de l'accomplissement du mandat, et de sa conformité avec les directives et les politiques du gouvernement, et enfin de la communication des activités de la Commission à l'Assemblée législative.

En vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations, une directive gouvernementale clé qui définit la gouvernance et la responsabilité des organismes, la CVMO est tenue de fournir chaque année un plan d'affaires pluriannuel au ministre des Finances. La Directive a été mise à jour en octobre 2024 et comprend l'obligation de conclure un protocole d'entente à jour avec le ministre des Finances ainsi que des exigences de divulgation renforcées qui sont reflétées dans le présent plan d'activités de la CVMO. Le présent plan d'activités de la CVMO pour les exercices financiers se terminant en 2026-2028 (le plan d'activités ou le plan) énonce la stratégie de base pour les exercices financiers 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, y compris les initiatives qui seront entreprises dans le cadre de cette stratégie au cours de l'année à venir. Le résumé financier de ce plan présente les prévisions de coûts et de revenus pour la période de trois ans.

La CVMO évolue dans un environnement de changement accéléré qui remet en question le modèle traditionnel de réglementation. Sous l'effet du développement rapide des technologies, de l'évolution démographique et du changement d'attitude des investisseurs, les marchés financiers d'aujourd'hui sont très différents de ceux d'il y a dix ans. En raison des nombreux changements survenus au cours des dernières années, la CVMO a entrepris un exercice de planification stratégique en 2024 afin d'être en bonne position pour l'avenir.

Le 3 mai 2024, la CVMO a publié son Plan stratégique 2024-2030 (plan stratégique), qui s'articule autour de six objectifs qui sous-tendent notre travail :

1. prendre rapidement des mesures réglementaires efficaces en anticipation des tendances émergentes;
2. améliorer l'expérience des investisseurs particuliers;
3. adapter la réglementation de façon dynamique en fonction de l'évolution des besoins, des risques et des pratiques en Ontario et dans le monde;
4. imposer des sanctions plus sévères et plus visibles aux écarts de conduite sur les marchés financiers;
5. favoriser les conditions de formation de capital et d'innovation sur les marchés publics et privés;
6. renforcer la position de la CVMO en tant que porte-parole fiable et influent sur les marchés financiers canadiens.

Ce plan stratégique définit notre orientation pour la période 2024-2030 et s'appuie sur le travail accompli ces dernières années pour moderniser et renforcer notre organisme. Pour soutenir ces efforts, nous avons également rationalisé notre organisme afin de refléter un nombre réduit d'unités commerciales avec une responsabilité plus large en matière de réglementation dans l'ensemble du paysage financier.

Notre stratégie elle-même n'est pas statique et elle sera testée, revue et ajustée à mesure que nous nous adapterons aux changements futurs de notre environnement.

En ce qui concerne l'exercice 2025-2026, la CVMO concentrera la plupart de ses efforts et de ses ressources sur le maintien de ses activités réglementaires fondamentales et continuera d'investir dans des domaines clés pour faire progresser les initiatives visant à mettre en œuvre notre plan stratégique. À mesure que les besoins opérationnels évoluent, la CVMO peut adopter des priorités supplémentaires ou modifier les priorités des initiatives au cours de l'année en fonction des enjeux émergents et de l'évolution des conditions du marché.

Les informations relatives à la CVMO figurant dans le présent plan d'activités reflètent la situation de l'organisme en date du 6 février 2025.

Vision, mandat et principes opérationnels

Notre vision

Nous sommes guidés par notre vision de travailler ensemble pour rendre les marchés financiers de l'Ontario attrayants, prospères et sûrs. Notre vision nous aide à définir ce que nous visons lorsque nous exécutons notre plan stratégique.

Mandat et principes opérationnels

La CVMO a pour mandat de protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, de favoriser des marchés financiers équitables, efficaces et concurrentiels, et la confiance à l'égard de ceux-ci, de favoriser la formation de capital, ainsi que de contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique.

Conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario, toutes les composantes du mandat de la CVMO sont évaluées de manière globale, ce qui nous permet d'équilibrer les composantes du mandat dans toute décision ou recommandation. Cet exercice d'équilibre est adapté aux faits et aux circonstances de chaque initiative examinée.

Les principaux moyens pour réaliser ce mandat sont les suivants :

- déterminer ou définir les exigences en matière de divulgation opportune, précise et efficace des informations nécessaires aux investisseurs pour prendre des décisions éclairées;
- établir des restrictions sur les pratiques et procédures commerciales frauduleuses et déloyales;
- établir des exigences pour le maintien de normes élevées de convenance et de conduite des affaires pour les acteurs du marché;
- mettre l'accent sur la réduction du fardeau réglementaire inutile pour les acteurs du marché tout en assurant la protection des investisseurs;
- rapidité, ouverture et efficacité des activités d'application de la loi, de conformité et d'arbitrage;
- déléguer certaines fonctions à des organismes d'autoréglementation (sous réserve d'une supervision appropriée de la CVMO);
- harmoniser et coordonner de manière responsable les pratiques de réglementation avec d'autres territoires de compétence (p. ex., par l'intermédiaire des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), des responsables des organismes de réglementation ou de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV));
- faciliter l'innovation sur les marchés financiers de l'Ontario.

Le plan stratégique est étroitement lié à notre mandat statutaire et fournit une orientation et des conseils pour éclairer nos plans opérationnels et nos priorités.

Réponse aux attentes formulées dans la lettre d'orientation annuelle

Comme l'exige la Directive concernant les organismes et les nominations, le plan d'activités de la CVMO doit démontrer que nous avons l'intention de répondre aux attentes formulées dans la lettre d'orientation annuelle. En réponse à ces attentes, le plan d'action visant à réaliser ces priorités est inclus dans les plans d'activités détaillés des divisions et secteurs concernés de la CVMO et soutenu par les objectifs stratégiques et les initiatives prioritaires qui figurent dans notre plan d'activités. La CVMO est tenue d'attester chaque année auprès du ministère des Finances qu'elle se conforme aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations et que le plan d'activités comprend nos plans pour répondre aux priorités gouvernementales énoncées dans la lettre d'orientation annuelle. S'il y a lieu, les exceptions doivent être précisées et inclure un plan de mise en œuvre détaillé avec des échéanciers d'achèvement. Le ministère des Finances examine le plan d'activités, et, après approbation par le ministre des Finances, il est mis à la disposition du public sur le site Web de la CVMO dans un délai de 30 jours civils.

La lettre d'orientation annuelle de décembre 2024, qui détaille les priorités gouvernementales pour la CVMO pour l'exercice 2025-2026, se trouve sur le [site Web](#) de la Commission.

La CVMO continuera à travailler en étroite collaboration avec le ministère des Finances, conformément à la lettre d'orientation annuelle de décembre 2024 (adressée par le ministre des Finances au président de la CVMO), et coordonnera ses activités avec les intervenants, le cas échéant, afin de répondre aux attentes.

L'environnement

La CVMO évolue dans un environnement complexe et en évolution rapide. Notre capacité à remplir notre mandat est influencée par divers facteurs, tels que les conditions économiques, les développements géopolitiques et les progrès technologiques. Nous devons surveiller, évaluer et réagir rapidement aux changements dans les marchés que nous réglementons tout en restant à l'écoute des développements dans d'autres secteurs et territoires de compétence qui peuvent avoir une incidence sur les marchés financiers de l'Ontario.

La CVMO joue un rôle important en contribuant à la stabilité du système financier canadien et, par conséquent, des marchés financiers de l'Ontario. Cela comprend :

- la supervision des infrastructures d'importance systémique;
- le suivi de la conformité aux règles visant à limiter les risques systémiques;
- la collecte et l'analyse de données réglementaires afin de repérer, surveiller et évaluer les vulnérabilités potentielles du système financier;
- la collaboration avec ses homologues des ACVM et les responsables des organismes de réglementation pour échanger des renseignements sur les menaces potentielles à la stabilité financière et mettre en place des mesures d'atténuation, au besoin.

Notre plan stratégique identifie les facteurs qui continueront de façonner notre environnement réglementaire au cours des prochaines années. Vous trouverez ci-dessous quelques-uns des développements pertinents que nous avons pris en compte lors de la préparation de ce plan d'activités.

Conditions économiques

L'environnement macroéconomique continuera d'être un facteur central dans les décisions financières des entreprises et des ménages. À la suite de la pandémie de COVID-19, les Canadiens ont été confrontés à une forte inflation et à des coûts d'emprunt plus élevés mis en place pour maîtriser l'augmentation des prix. Depuis lors, les pressions inflationnistes se sont atténuées. Ces conditions améliorées ont permis à la Banque du Canada, ainsi qu'aux banques centrales d'autres grandes économies, de réduire les taux d'intérêt.

On s'attend à ce que, à court terme, l'inflation reste sous contrôle et que les coûts d'emprunt restent bas au cours des deux prochaines années. Les perspectives de croissance économique dans les années à venir sont modestes, l'économie canadienne étant susceptible d'être freinée par la baisse des niveaux d'immigration et par la possibilité de tarifs douaniers imposés par les États-Unis.

De nombreuses entreprises ont su gérer avec prudence les conditions économiques volatiles au cours des dernières années, mais une incertitude considérable demeure concernant les tarifs douaniers et la révision prévue en 2026 de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), qui pourrait avoir une incidence sur les marchés financiers et dissuader les entreprises d'investir dans leurs activités à court et moyen terme. En outre, la nouvelle administration américaine signale son intention d'assouplir les restrictions réglementaires sur certaines entreprises, y compris celles du secteur des cryptomonnaies. Les modifications apportées à la politique de réglementation des valeurs mobilières aux États-Unis seront surveillées en fonction de leur incidence potentielle sur les priorités de la CVMO. Dans ce contexte, nous explorons actuellement des possibilités de renforcer

d'avantage les marchés financiers de l'Ontario et d'améliorer leur compétitivité tout en maintenant de solides protections pour les investisseurs.

Les phénomènes météorologiques destructeurs et le risque de changement climatique sont des facteurs essentiels à l'économie qui influencent la production agricole et la résilience des infrastructures aux coûts d'assurance et aux décisions d'investissement.

Environnement géopolitique

Dans un monde de plus en plus multipolaire, l'environnement géopolitique est une source d'incertitude et de préoccupation considérable pour les sociétés et les investisseurs canadiens. Les conflits régionaux, tant physiques qu'économiques, constituent des menaces pour la résilience de la chaîne d'approvisionnement et la sécurité énergétique, qui peuvent se répercuter sur les marchés financiers. Une tendance accrue au protectionnisme constitue également une préoccupation potentielle pour les pays engagés dans le commerce mondial, comme le Canada. L'Ontario sera confronté à une incertitude considérable liée aux politiques de l'administration américaine. Au cours de la période de ce plan, l'examen prévu de l'ACEUM aura lieu. La nature potentiellement imprévisible de ces négociations commerciales souligne la nécessité pour la CVMO de collaborer et de coordonner ses activités avec nos partenaires réglementaires ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et fédéral.

Progrès technologique

L'évolution du rôle de la technologie dans le secteur financier reste un moteur de changement important. Les acteurs du marché testent ou déploient activement divers cas d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA), de la chaîne de blocs et d'autres innovations dans les fonctions financières, du conseil en investissement et de la construction de portefeuille à la négociation et au règlement. Les avantages potentiels d'innovations supplémentaires et de marchés plus efficaces doivent être équilibrés avec la compréhension de l'introduction de nouveaux risques potentiels, notamment en matière de confidentialité, de responsabilité et d'éthique.

L'expansion et l'évolution des offres de produits et de services financiers engendrées par les changements technologiques constituent une priorité pour la CVMO et d'autres organismes de réglementation financière. La CVMO continue de mettre en œuvre de nouvelles approches, d'investir des ressources et de soutenir un environnement de test autour des nouvelles technologies pour soutenir l'innovation responsable et moderniser nos activités de surveillance de la conformité. La possibilité que des acteurs malveillants utilisent la technologie à des fins de tromperie et de fraude est préoccupante. L'intégration accrue des technologies accroît également les menaces en matière de cybersécurité, par le biais d'attaques et de pannes de systèmes, ce qui est encore plus grave pour les institutions financières.

Le marché des cryptoactifs continue d'évoluer. L'intérêt soutenu pour cette classe d'actifs confirme la nécessité pour la CVMO d'encourager les participants à suivre des normes appropriées de protection des investisseurs. Des liens plus étroits avec la finance traditionnelle peuvent également constituer des menaces pour la stabilité financière au sens large à l'avenir, soulignant la nécessité de surveiller le potentiel d'effets de débordement par l'entremise des fonds d'investissement cryptographiques, la tokenisation des actifs, les actifs cryptographiques référencés par la valeur et d'autres développements.

À l'échelle mondiale, les organismes de réglementation, l'industrie et le gouvernement examinent ces technologies pour promouvoir une adoption responsable et évaluer la nécessité d'un changement réglementaire, et nous participons activement à ces discussions.

Attentes des investisseurs

Les différents segments de la communauté des investisseurs ont leurs propres besoins et préférences qui présentent des risques, des défis et des possibilités uniques. La CVMO vise à appliquer une approche personnalisée pour répondre aux préoccupations des segments d'investisseurs, notamment en ce qui concerne les conseils en investissement, la divulgation efficace, l'éducation financière et les possibilités de recours. Pour ce faire, nous menons des recherches pour comprendre les besoins, les comportements et les enjeux des investisseurs et nous développons des ressources pour soutenir une prise de décision éclairée.

Selon les estimations du ministère des Finances, la population de l'Ontario devrait dépasser 16,5 millions d'habitants en 2026¹. L'immigration devrait continuer à représenter la majeure partie de la croissance démographique de l'Ontario au cours des prochaines années. La part des personnes âgées dépassera bientôt 20 % de tous les Ontariens¹ et de nombreux nouveaux retraités convertiront leurs actifs pour soutenir la décumulation ou les transferts intergénérationnels. Il est essentiel de reconnaître ces changements démographiques pour nos activités de recherche, d'éducation et de sensibilisation. Nous continuons de nous concentrer sur les informations que les investisseurs reçoivent sur leurs produits d'investissement, les pratiques de vente auxquelles ils sont soumis et leur capacité à prendre des décisions éclairées tout au long du cycle de vie des produits et services concurrents.

L'intérêt des investisseurs pour les marchés non réglementés s'est accru à mesure que les canaux de financement privés ont connu une croissance significative au cours de la dernière décennie. De nombreux émetteurs restent privés depuis plus longtemps, réduisant ainsi l'accès des investisseurs particuliers à certaines possibilités. La CVMO a élargi les possibilités d'accès des investisseurs aux marchés non réglementés et a mené des consultations sur les options d'accès des particuliers aux actifs illiquides ou à long terme tels que le capital-risque, les projets d'infrastructure et l'immobilier.

Les investisseurs et autres intervenants ont indiqué la nécessité d'informations importantes dans les divulgations réglementaires sur les valeurs mobilières concernant les risques et les occasions climatiques afin d'éclairer leurs décisions d'investissement et de vote. La CVMO étudie la manière la plus efficace de faciliter ces divulgations et de garantir l'exactitude et l'utilité des renseignements fournis.

Confiance, coopération et coordination

Dans un environnement de marché financier en constante évolution, les attentes des intervenants à l'égard des organismes de réglementation s'accroissent. L'établissement de la confiance avec les investisseurs de l'Ontario continue d'être un moteur clé des pratiques de la CVMO pour soutenir notre crédibilité en tant qu'organisme de réglementation novateur, moderne et agile. Guidée par nos objectifs stratégiques pour 2024-2030, la CVMO veillera à ce que notre modèle et notre structure opérationnelle nous offrent la capacité, la flexibilité et les ressources nécessaires pour répondre à ces attentes.

¹ <https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-demographique-trimestriel-de-lontario-faits-saillants-du-premier-trimestre>

Le paysage des risques, au sein de notre périmètre réglementaire, entre les secteurs et à l'horizon, est en constante évolution. Une coopération et une coordination efficaces avec d'autres organismes et entre les secteurs de compétence sont essentielles à l'uniformité des normes et des pratiques tout en s'attaquant à des problèmes communs.

La CVMO contribue aux discussions sur les politiques entre ses homologues nationaux et internationaux sur des questions relevant de sa compétence réglementaire et les façonne afin de promouvoir la cohérence réglementaire. La mondialisation croissante de l'activité financière accroît le risque de voir de mauvais acteurs opérer au-delà des frontières, tandis que les marchés interconnectés signifient que les vulnérabilités d'une région peuvent rapidement se propager à d'autres, suscitant des inquiétudes quant aux risques systémiques.

La CVMO s'efforce d'anticiper et de gérer ces risques pour les marchés financiers de l'Ontario et de mettre rapidement en œuvre des mesures réglementaires.

Réglementation des valeurs mobilières

La CVMO est responsable de l'efficacité de l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) (la Loi) et de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* (Ontario) (ensemble, les Lois). Bien que la CVMO supervise la réglementation des valeurs mobilières pour la province, les marchés financiers au Canada sont largement intégrés. Par conséquent, une grande partie de l'activité de la CVMO est coordonnée avec celle des autres organismes provinciaux et territoriaux de réglementation des valeurs mobilières, principalement par l'intermédiaire des ACVM. La coordination avec les ACVM permet de réduire la complexité de la réglementation et le fardeau qui pèse sur les acteurs du marché.

Le rôle des ACVM

L'objectif principal des ACVM est de coordonner et d'harmoniser la réglementation des marchés financiers canadiens. Les membres des ACVM coopèrent pour élaborer et mettre en œuvre des lois harmonisées sur les valeurs mobilières, et pour contrôler et appliquer les lois de manière cohérente et coordonnée afin de réduire au minimum le chevauchement des réglementations.

Les ACVM ont atteint un niveau important d'harmonisation et d'uniformité en ce qui concerne les lois sur les valeurs mobilières et leur mise en œuvre à travers le Canada. Actuellement, la plupart des exigences réglementaires sont énoncées dans des règlements nationaux dont la formulation est quasiment uniforme dans tous les territoires de compétence. Outre l'harmonisation des règlements, le système de passeport et l'interface de la CVMO qui l'accompagne permettent de rationaliser la procédure de dépôt et d'examen des prospectus et des demandes de dispense entre les différents organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada, ce qui se traduit par une réduction du fardeau réglementaire pour les acteurs du marché. Le système est conçu pour permettre aux États membres des ACVM de s'appuyer sur l'analyse et l'examen effectués par le personnel d'un autre territoire de compétence. La CVMO n'est pas membre du système de passeport et conserve ainsi sa capacité d'agir de manière indépendante, mais collabore avec les autres territoires de compétence des ACVM à la rationalisation et à l'efficacité de l'interface.

Organismes d'autoréglementation (OAR) et fonds de protection des investisseurs

Les OAR reconnus jouent un rôle important dans la promotion de la protection des investisseurs et de l'intégrité du marché. Ils disposent de règles normatives, d'un personnel chargé de la conformité et d'une fonction d'exécution de la loi qui comprend le pouvoir d'imposer des sanctions (c'est-à-dire des amendes, des réprimandes, des suspensions et des interdictions d'inscription permanentes) à leurs courtiers membres, à chaque représentant et aux personnes inscrites. La loi permet aux OAR de poursuivre le recouvrement des amendes disciplinaires directement auprès des tribunaux. En tant qu'organismes de réglementation de première ligne, les OAR s'acquittent de leurs responsabilités, sous réserve de la surveillance des organismes provinciaux de réglementations des valeurs mobilières, nommés « organismes de réglementation reconnus ».

À la suite de vastes consultations publiques, les ACVM ont publié en 2021 l'énoncé de position 25-404 – *Nouveau cadre d'organisme d'autoréglementation*, qui recommande la fusion des deux OAR existants, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, en un seul OAR, nommé Organisme canadien de réglementation des investissements, afin de fournir un cadre pour une réglementation efficace et efficiente dans l'intérêt du public, y compris une structure de gouvernance améliorée, une éducation et une protection accrues des investisseurs et une compétence du secteur renforcée. Elles ont également recommandé de fusionner les deux fonds de protection des investisseurs existants, le Fonds canadien de protection des investisseurs et la Corporation de protection des investisseurs de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (CPI de l'ACFM), en un seul fonds (le nouveau Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI)) qui est indépendant de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI). L'OCRI et le nouveau FCPI sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023, date marquant l'achèvement du plan des ACVM visant à créer un organisme d'autoréglementation unique et un fonds de protection des investisseurs intégré. L'OCRI poursuit ses efforts de mise en œuvre d'un règlement commun et d'autres efforts d'intégration.

Les secteurs de compétence des ACVM s'appuient sur l'OCRI pour assurer la régulation quotidienne des courtiers en fonds communs de placement et des courtiers en valeurs mobilières, et pour surveiller les négociations sur les marchés boursiers et de la dette au Canada.

En ce qui concerne la fonction d'inscription de ces courtiers, le rapport du Groupe de travail sur la modernisation des marchés financiers de 2021 recommandait, et le document de position sur le nouveau cadre organisationnel de l'OAR envisageait, une répartition révisée des fonctions d'inscription entre les ACVM et le nouvel OAR. Dans la continuité de ces publications de 2021 et afin d'optimiser le processus d'inscription, on délègue à l'OCRI, depuis le 1^{er} avril 2025, l'inscription des sociétés de courtage en valeurs mobilières et en fonds communs de placement ainsi que des particuliers agissant pour le compte de courtiers en fonds communs de placement. La CVMO délègue déjà à l'OCRI l'inscription des personnes qui agissent au nom des courtiers en valeurs mobilières. Ces modifications proposées ont été annoncées le 20 novembre 2024 dans l'OSC Staff Notice 11-7100 *Delegation of Registration Function to CIRO* (Avis 11-7100 du personnel de la CVMO *Délégation de la fonction d'inscription à l'OCRI*).

Le nouveau FCPI est le seul fonds de protection des investisseurs, approuvé pour les membres autorisés de l'OCRI, à fournir une protection dans les limites prescrites aux clients admissibles des sociétés membres qui subissent des pertes en cas d'insolvabilité d'un membre de l'OAR.

Les organismes de réglementation reconnus disposent d'un programme de surveillance qui comprend des rapports réguliers sur les activités, des examens de surveillance, des processus d'examen des propositions de modification des règles et des règlements et des réunions régulières avec l'OCRI pour discuter des problèmes et des tendances émergentes. Un programme similaire est en place pour le nouveau FCPI. Comme plusieurs territoires de compétence participent à la surveillance de l'OCRI et du nouveau FCPI, les programmes sont coordonnés. Un modèle d'organisme de réglementation coordonnateur est utilisé à cette fin : chaque territoire de compétence reconnu participe activement à la surveillance, mais deux régulateurs (c'est-à-dire, les organismes de réglementation coordonnateurs) coordonnent le processus. La CVMO et la British Columbia Securities Commission sont les organismes de réglementation coordonnateurs de l'OCRI et du nouveau FCPI.

Les comités de surveillance des ACVM sont chargés de traiter les problèmes et les initiatives concernant l'OCRI et le nouveau FCPI.

Bourses

Les bourses reconnues dans divers territoires de compétence au Canada sont le Groupe TMX Inc. (et TSX Inc. qui exploite la bourse), la Bourse de croissance TSX, la Bourse des valeurs canadiennes, la Bourse TSX Alpha, Cboe Canada, Nasdaq CXC Limited, Natural Gas Exchange et la Bourse de Montréal. Elles offrent des services dans plusieurs provinces et territoires et sont soumises à la réglementation des organismes de réglementation des valeurs mobilières dans leurs territoires de compétence respectifs. Les ACVM s'appuient généralement sur un modèle d'organisme de réglementation principal pour la surveillance de chaque bourse reconnue, selon lequel un territoire de compétence reconnaît la bourse tandis que les autres suivent plutôt des principes de confiance.

La CVMO est le principal organisme de réglementation de TSX Inc., d'Alpha, de Cboe et de Nasdaq, et elle est l'organisme de réglementation coresponsable de la Bourse des valeurs canadiennes avec la British Columbia Securities Commission. L'Alberta Securities Commission et la British Columbia Securities Commission sont les organismes de réglementation conjoints de la Bourse de croissance TSX. En ce qui concerne les produits dérivés, l'Autorité des marchés financiers et l'Alberta Securities Commission sont respectivement les principaux organismes de réglementation de la Bourse de Montréal et de la Natural Gas Exchange.

Agences de compensation

Depuis le 1^{er} mars 2011, les agences de compensation exerçant leurs activités en Ontario doivent être reconnues par la CVMO ou avoir obtenu une dispense de l'obligation d'être reconnues en tant qu'agences de compensation dans la province. Les agences de compensation à qui la CVMO reconnaît le droit d'exercer leurs activités dans la province sont la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, FundSERV Inc. et LCH Limited.

Référentiels centraux

La CVMO a désigné Chicago Mercantile Exchange Inc. comme DTCC Data Repository (États-Unis). LLC, ICE Trade Vault, LLC et KOR Financial en tant que référentiels centraux opérant en Ontario. Dans le cadre de l'engagement du Canada envers l'initiative du G20 visant à réformer les pratiques sur les marchés des produits dérivés de gré à gré, la CVMO a mis en œuvre le Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés afin d'améliorer la transparence sur le marché des produits dérivés de gré à gré en exigeant des acteurs du marché qu'ils déclarent certaines données de négociation à un référentiel central désigné et en

imposant certaines normes minimales aux référentiels centraux désignés afin de s'assurer qu'ils fonctionnent d'une manière qui favorise l'intérêt public.

Agences de notation désignées

La CVMO a désigné DBRS Limited, Fitch Ratings Inc., Kroll Bonding Rating Agency, LLC (Kroll), Moody's Canada Inc. et S&P Global Ratings Canada comme agences de notation désignées en vertu du Règlement 25-101 sur les agences de notation désignées. Kroll n'a été désignée comme organisme de notation désigné qu'aux fins des autres critères d'admissibilité énoncés à l'article 2.6 du Règlement 44-101 sur le *prospectus simplifié* et à l'article 2.6 du Règlement 44-102 sur le *prospectus préalable de base* au moyen, respectivement, d'un prospectus simplifié ou d'un prospectus préalable, pour les émetteurs de titres adossés à des actifs. Au Canada, la CVMO est le principal organisme de réglementation de ces agences de notation désignées.

Le régime réglementaire de surveillance des organismes de notation désignés reconnaît et prend en compte le rôle des agences de notation sur nos marchés, ainsi que le rôle des notations attribuées par ces agences et mentionnées dans les règles et politiques relatives aux valeurs mobilières. En vertu de ce régime, la CVMO est habilitée à désigner une agence d'évaluation du crédit comme organisme de notation désigné, à imposer des modalités à cet organisme et à révoquer une ordonnance de désignation ou à en modifier les modalités si elle estime qu'il en va de l'intérêt public.

Indices de référence

Le règlement multilatéral 25-102 sur les *indices de référence et les administrateurs d'indice de référence désignés* établit un régime complet pour la désignation et la réglementation des indices de référence financiers et de marchandises, ainsi que pour ceux qui les administrent.

Au Canada, la CVMO et l'AMF ont désigné le taux CORRA à terme comme taux d'intérêt de référence désigné et CanDeal Benchmark Administration Services Inc. comme son administrateur de taux de référence désigné. La CVMO et l'AMF sont coresponsables de cet indice de référence désigné.

Le taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate), qui avait été désigné comme indice de référence critique et indice de référence de taux d'intérêt désigné (collectivement, les désignations) aux fins du Règlement multilatéral 25-102 et du Règlement 25-501 de la Commission (*Loi sur les contrats à terme sur marchandises*) intitulée *Indices de référence et administrateurs d'indice de référence désignés*, a cessé d'être publié après le 28 juin 2024. Dans le cadre de la cessation de publication du CDOR, la Commission a accordé une ordonnance de révocation datée du 17 juillet 2024, révoquant les désignations.

Réglementation des émetteurs – Offres et divulgation continue

La divulgation d'informations complètes, exactes et opportunes est la pierre angulaire de la protection des investisseurs et de l'efficacité des marchés financiers. Sous réserve de certaines dispenses précises, les émetteurs sont tenus de préparer et de déposer un prospectus préliminaire et un prospectus définitif avant d'offrir tout placement de valeurs mobilières au public. Le prospectus doit contenir une déclaration complète, véridique et claire de tous les faits importants concernant les valeurs mobilières offertes et doit être visé par la Commission.

Les sociétés ouvertes (nommées « émetteurs assujettis ») doivent se conformer à des obligations d'information continue. Ces obligations comprennent les rapports financiers périodiques (annuels et intermédiaires), ainsi que les déclarations liées à des événements tels que les déclarations de changement important et les déclarations

d'acquisition d'entreprise. Les exigences qui contribuent à l'équité et à l'efficacité des marchés, telles que les déclarations d'opération d'initié, les exigences en matière de gouvernance et en matière de protection des actionnaires minoritaires, font également partie de la réglementation relative aux sociétés ouvertes.

Les émetteurs qui se prévalent d'une dispense de prospectus doivent respecter les conditions applicables. Selon la dispense, les conditions concernent la nature des acquéreurs, les limites des montants pouvant être distribués, l'information prescrite, la quantité d'actions de l'émetteur et la limitation de l'information continue.

Afin d'évaluer la conformité avec les exigences de la législation sur les valeurs mobilières, on mène les examens de surveillance des documents d'offre des émetteurs assujettis selon une approche fondée sur le risque, à la fois lors de l'offre initiale de valeurs mobilières au public par une société et de manière continue lorsque cette dernière fournit régulièrement des informations au marché.

Les distributions avec dispense de prospectus ne nécessitent pas d'approbation préalable ni d'examen par le personnel. La surveillance par la CVMO des émetteurs sur le marché non réglementé est axée sur la sensibilisation à nos exigences, le contrôle de l'utilisation des dispenses de prospectus et la détection des cas de non-respect importants pouvant nécessiter une intervention réglementaire.

Les fonds d'investissement qui offrent des valeurs mobilières au public doivent préparer et déposer un prospectus préliminaire et un prospectus définitif avant d'émettre ces valeurs. En outre, les responsables des fonds communs de placement conventionnels doivent préparer un *Aperçu du fonds*, à remettre à l'acheteur avant l'achat de titres. Ce document fournit des informations clés sur un fonds donné dans un langage clair et simple. Il ne doit pas dépasser deux pages. De même, les responsables des fonds indiciaires négociés en bourse sont tenus de remettre un document d'information aux investisseurs qui achètent des titres.

Les fonds d'investissement offerts au public sont soumis à des obligations d'information continue similaires à celles qui s'appliquent aux sociétés ouvertes. Ces fonds d'investissement doivent également se conformer aux réglementations relatives aux produits qui contribuent à la protection des investisseurs, y compris les restrictions en matière d'investissement et les exigences en matière de conservation des actifs et en ce qui concerne le vote des détenteurs de titres. Afin de protéger les investisseurs, on exige que chaque fonds d'investissement offert au public dispose d'un comité d'examen indépendant dont le rôle est d'examiner toutes les décisions impliquant un conflit d'intérêts, réel ou perçu, auquel est confronté le gestionnaire dans le cadre de l'exploitation du fonds qu'il gère.

La CVMO réglemente également les produits structurés qui font partie des valeurs mobilières et qui sont vendus à des investisseurs particuliers. Ces produits structurés sont également connus sous le nom de « billets liés ». Les billets liés offrent généralement une exposition à des indices publics et peuvent présenter différents degrés de protection en cas de baisse et de paiement. Les émetteurs de billets liés déposent des prospectus préalables de base et des suppléments de prospectus pour distribuer ces produits. Tout nouveau billet lié est soumis à l'examen de la CVMO avant d'être distribué.

Réglementation des courtiers, des conseillers et des gestionnaires de fonds d'investissement

La réglementation des courtiers, des conseillers et des gestionnaires de fonds d'investissement repose sur l'inscription et les obligations continues des personnes et des sociétés inscrites. L'inscription implique de démontrer que la personne ou la société peut satisfaire aux exigences d'intégrité, de compétence et de solvabilité, fondamentales pour l'inscription. Une fois inscrit, le courtier, le conseiller ou le gestionnaire de fonds

d'investissement doit respecter des obligations continues. Par exemple, les sociétés inscrites doivent satisfaire à certaines exigences relatives à la conduite commerciale (y compris la connaissance du client, la connaissance du produit, la convenance, la gestion des conflits d'intérêts et la relation avec le client), ainsi qu'à l'information financière, au fonds de roulement, à l'assurance et au cautionnement.

À moins qu'une dispense ne soit disponible ou qu'une dispense discrétionnaire ne soit accordée, les sociétés doivent s'inscrire dans le territoire de compétence qui gère leurs activités suivantes :

- la négociation des valeurs mobilières;
- la prestation de conseils;
- le fait de se présenter comme un négociateur en valeurs ou un expert-conseil;
- la souscription;
- la gestion de fonds d'investissement.

La CVMO inscrit les sociétés dans toutes les catégories d'inscription (cette fonction n'est pas déléguée à l'OCRI en Ontario).

Les personnes doivent s'inscrire auprès de la CVMO si elles négocient, souscrivent ou conseillent pour le compte d'un courtier ou d'un conseiller inscrit, ou si elles ont été désignées responsables ou agents de conformité principaux d'une société inscrite.

La CVMO avait déjà délégué à l'OCRI l'inscription des personnes qui agissent au nom des courtiers en valeurs mobilières. De plus, le 1^{er} avril 2025, elle lui a aussi délégué, sous réserve d'un cadre approprié de surveillance renforcée, l'inscription des courtiers en valeurs mobilières et des sociétés de courtage en fonds communs de placement, ainsi que des personnes qui agissent au nom des courtiers en fonds communs de placement. Pour faciliter l'inscription et le dépôt dans plusieurs territoires de compétence, les ACVM ont fondé la Base de données nationale d'inscription et ont harmonisé le processus de dépôt.

On effectue des examens de surveillance des personnes et des sociétés inscrites et des acteurs du marché des produits dérivés afin d'évaluer la conformité avec les lois et les règlements applicables en matière de valeurs mobilières. On demande aux personnes et aux sociétés inscrites de subir un examen lorsqu'une approche basée sur le risque a révélé des problèmes précis en ce qui concerne les examens de conformité ou dans les cas où l'on a détecté des problèmes chez un certain inscrit.

Application de la loi

La Division de l'application de la loi est chargée de mener des enquêtes et des poursuites relatives aux infractions aux lois et d'obtenir des ordonnances d'intérêt public devant la Commission et les tribunaux. L'application effective de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario est essentielle à notre mission qui consiste à protéger les investisseurs et à instaurer la confiance envers les marchés financiers. Dans le cadre de nos activités courantes, nous prendrons des mesures plus vigoureuses et plus visibles envers les inconduites sur les marchés financiers.

Les activités de la Division de l'application de la loi sont les suivantes :

- évaluation des questions qui peuvent constituer une violation de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario et orientation vers des activités d'enquête ou des perturbations éventuelles;

- enquêtes et poursuites dans le cadre de l'application de la réglementation, notamment en matière d'abus de position dominante;
- par l'intermédiaire de l'Équipe de lutte contre les infractions graves quasi criminelles et en coopération avec les partenaires des services de police, poursuivre en cas de comportement frauduleux ou de récidive;
- administration du programme de dénonciation afin d'encourager la soumission rapide d'informations précises et crédibles qui aboutissent à des résultats significatifs en matière de réglementation;
- mettre en œuvre des mesures supplémentaires d'application de la loi afin de mettre fin aux allégations d'inconduite actuelle et future en parlant directement aux intervenants, y compris les parties concernées, les investisseurs, les prestataires de services et les partenaires chargés de l'application de la loi. Ces mesures comprennent la publication d'avertissements et la collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux pour la communication de renseignements et la mise en œuvre de stratégies pour contrer les perturbations.

La Division de l'application de la loi a établi un partenariat avec la Direction de la lutte contre l'escroquerie de la Police provinciale de l'Ontario, ainsi que des relations de travail avec les Équipes intégrées-police des marchés financiers de la GRC à Toronto et les services de police municipaux, afin de contribuer aux enquêtes et aux poursuites en cas d'infractions graves à la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario ou au *Code criminel* du Canada.

La CVMO collabore également avec d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières afin d'échanger des informations et de fournir une assistance dans le cadre d'enquêtes sur des allégations d'inconduite transfrontalière. Le Protocole d'entente multilatéral de l'Organisation internationale des commissions de valeurs, signé par 130 autres commissions des valeurs mobilières et organismes gouvernementaux, est un instrument essentiel pour faire progresser la collaboration internationale en matière d'application de la loi.

Gouvernance

La *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*, maintient la Commission en tant que société sans capital-actions et établit le conseil d'administration et les postes distincts de chef de la direction, de président du conseil et d'administrateur. Elle établit également le Tribunal des marchés financiers en tant que division de la Commission, et elle y a créé les postes d'arbitre en chef et d'arbitres indépendants. Le Tribunal des marchés financiers est le tribunal administratif habilité à tenir des audiences en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises*. L'arbitre en chef est chargé de superviser et de diriger les activités du Tribunal.

Le cadre de gouvernance

Bien qu'elle soit structurée comme une société, la Commission est un organisme de réglementation, et son objectif est conféré par la loi. La Commission, contrairement à une société par actions, n'a pas d'actionnaires auxquels le conseil d'administration doit rendre des comptes. Par ailleurs, elle est responsable devant le ministre des Finances et, par l'intermédiaire du Ministre, devant l'Assemblée législative de l'Ontario. La *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières* définit la structure de base de la gouvernance et de la responsabilité de la Commission. Elle impose à la Commission de fournir toute information requise par le Ministre sur ses activités, son fonctionnement et sa situation financière, y compris un rapport annuel.

En tant qu'organisme régi par un conseil d'administration du gouvernement de l'Ontario, la Commission est assujettie à la Directive concernant les organismes et les nominations, qui établit le cadre de responsabilisation du gouvernement de l'Ontario et fournit des règles de nomination et de rémunération des administrateurs du conseil d'administration et des arbitres du Tribunal des marchés financiers.

La Directive exige que la Commission conclue un protocole d'entente avec le ministre des Finances. Le protocole d'entente est un document de gouvernance qui définit les principales responsabilités du ministère et de la Commission, y compris les rôles et responsabilités du ministre, du sous-ministre, du président du conseil d'administration, du conseil d'administration et du directeur général en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations. Il reste en vigueur jusqu'à ce qu'il soit révoqué ou remplacé par un protocole d'entente ultérieur signé par les parties. Il doit être examiné et signé par le ministre et le président du Conseil. Le protocole d'entente doit également être reconnu et signé par le sous-ministre et le chef de la direction. En cas de changement de l'un des signataires, la personne nouvellement nommée doit examiner et signer le protocole d'entente au plus tard quatre mois après la nouvelle nomination.

Le conseil d'administration

Composition

La Commission doit être constituée d'un maximum de douze membres. La *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*, ainsi que le Règlement n° 1, prévoient que le conseil d'administration soit composé d'au moins trois et d'au plus onze personnes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil, en plus du chef de la direction à temps plein.

Depuis le 6 février 2025, le Conseil est composé de neuf administrateurs : Kevan Cowan (président du conseil d'administration), Mary Anne De Monte-Whelan, Jennifer Fang, David R. Lewis, Kelley McKinnon, Patricia Olasker, Hari Panday, D. Grant Vingoe (chef de la direction) et Steven R. Wolff.

Fonctions du conseil d'administration

Le conseil d'administration veille au respect des principes établis par le gouvernement de l'Ontario, le protocole d'entente, la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* et le Code de conduite de la CVMO en matière de comportement éthique, de responsabilité, d'excellence en gestion, d'utilisation judicieuse des fonds publics, de service de qualité au public et d'équité sur le marché. Il est responsable de la gestion globale de la Commission, notamment de la planification stratégique, de la planification annuelle des activités et du budget, de l'examen financier, des rapports et de la divulgation, de l'évaluation des risques et des contrôles internes, ainsi que de la gouvernance du conseil d'administration. Le conseil d'administration nomme le chef de la direction et est chargé d'examiner son rendement chaque année.

Il organise des réunions à propos de la réglementation et de la gouvernance avec la direction et le personnel de la Commission. Dans le cadre de réunions régulières et spéciales sur la réglementation, il examine et approuve les initiatives, les politiques et les règles en matière de réglementation, et il discute de la surveillance générale des marchés financiers. Au cours de réunions trimestrielles et de réunions spéciales sur la gouvernance, il gère ou supervise la gestion des activités de la CVMO, à l'exception des questions relatives aux fonctions judiciaires du Tribunal des marchés financiers. Lors des réunions sur la réglementation et la gouvernance, le conseil tient des séances à huis clos avec ou sans le chef de la direction et la secrétaire générale.

Le conseil d'administration n'exerce aucune surveillance sur les fonctions judiciaires du Tribunal. Les fonctions judiciaires du Tribunal des marchés financiers comprennent la présidence, la prise de décision et l'émission de motifs et d'ordonnances dans les procédures, ainsi que les fonctions connexes de l'arbitre en chef. Ces fonctions connexes sont les suivantes :

- recruter, orienter, former et éduquer les arbitres;
- affecter les arbitres aux audiences;
- superviser les arbitres, assurer leur suivi et évaluer leur rendement;
- fixer les normes de service relatives aux procédures du Tribunal;
- mettre en place un cadre d'orientation et de formation approprié pour le personnel du Secrétariat de la gouvernance et du Tribunal qui soutient le Tribunal.

Nomination d'administrateurs indépendants

Le conseil d'administration, à l'exception du chef de la direction, est indépendant de l'équipe de gestion et est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du ministre des Finances. Bien que ses membres siègent à temps partiel, ils prennent le temps qu'il faut pour accomplir leurs fonctions. Le président recommande les candidats à la nomination au Ministre à l'issue d'une procédure de recrutement menée par le Comité de gestion interne et des mises en candidature du conseil. Le Comité examine régulièrement les qualifications, les attributs, les compétences et l'expérience des membres du conseil d'administration afin de s'assurer qu'ils répondent, individuellement et collectivement, aux normes nécessaires pour exercer leurs responsabilités. Il utilise une matrice de compétences pour détecter les lacunes en matière d'attributs, d'aptitudes et de qualifications qui pourraient survenir en raison d'une vacance au sein du conseil d'administration.

Les nominations et les renouvellements de mandats s'effectuent conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations, au protocole d'entente et aux procédures du Secrétariat des nominations du gouvernement de l'Ontario. Conformément à la Directive, les nominations gouvernementales respecteront les besoins de l'entité au sein de laquelle elles ont été nommées, mais elles refléteront également la diversité de la population de l'Ontario et la nécessité de fournir des services et de prendre des décisions de manière professionnelle, éthique et compétente.

La Directive prévoit qu'une personne nommée à un organisme réglementaire siégera pendant une période initiale pouvant atteindre deux ans. Elle sera ensuite admissible à un deuxième mandat maximal de 3 ans et à un troisième mandat maximal de 5 ans. Le conseil d'administration a adopté une pratique consistant à recommander le renouvellement du mandat des membres indépendants admissibles pour des périodes supplémentaires, à condition que la durée totale de leur mandat ne dépasse pas 6 ans.

Tribunal des marchés financiers

Composition

La *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières* prévoit que le Tribunal des marchés financiers est composé d'au moins neuf arbitres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Sur recommandation du ministre des Finances, le lieutenant-gouverneur en conseil désigne un arbitre en chef parmi les arbitres nommés. L'arbitre en chef rend compte des questions opérationnelles et administratives du Tribunal au conseil d'administration de la Commission. Afin de préserver l'indépendance du Tribunal, ce rapport n'inclut pas les questions liées aux fonctions judiciaires du Tribunal. Ni l'arbitre en chef ni aucun autre des arbitres n'occupe d'autre poste au sein de la Commission.

En date du 6 février 2025, il y avait 12 arbitres, dont l'arbitre en chef, Tim Moseley. Les 11 autres arbitres sont : Sandra Blake; Andrea Burke; Mary Condon; Geoffrey D. Creighton; James DG Douglas; William (Bill) Furlong; l'honorable Russell G. Juriansz; Dale R. Ponder; Cathy Singer; Jane Waechter et M. Cecilia Williams.

Fonctions du Tribunal

Le Tribunal, division indépendante de la Commission, a été institué par la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario*. Le Tribunal dispose d'une compétence exclusive dans l'exercice de ses pouvoirs, qui lui ont été conférés par la *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* de l'Ontario pour résoudre les questions de droit ou de fait dans toute instance qui lui est présentée en vertu de ces lois.

Nomination des arbitres

Les arbitres, y compris l'arbitre en chef, sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du ministre des Finances.

Au besoin et conformément aux pratiques exemplaires des organismes d'arbitrage de l'Ontario, l'arbitre en chef supervise les arbitres et suit leur rendement. Il est chargé de recommander au Ministre la nomination de candidats ou le renouvellement de leur mandat au sein du Tribunal.

La *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières* prévoit que le mandat initial d'un arbitre ne peut excéder 5 ans. Les nominations et les renouvellements de mandat sont également soumis à la Directive

concernant les organismes et les nominations, qui prévoit qu'une personne nommée à un tribunal d'arbitrage ou à un organisme de réglementation effectue un premier mandat d'une durée maximale de 2 ans, et qu'elle peut être admissible à un deuxième mandat d'une durée maximale de 3 ans et à un troisième mandat d'une durée maximale de 5 ans.

Secrétaire général et vice-président, Gouvernance et secrétariat du Tribunal

En vertu du Règlement n° 1, le conseil d'administration nomme la secrétaire générale en consultation avec le chef de la direction et l'arbitre en chef. Le secrétaire général est responsable de la supervision et de la direction du cadre de gouvernance et rend compte à l'avocat général et vice-président directeur, Affaires juridiques et gouvernance, et séparément à l'arbitre en chef pour les questions relatives aux fonctions juridictionnelles du Tribunal des marchés financiers.

Gestion

Organisation, structure et ressources pour atteindre les objectifs

Afin de faciliter l'exécution de notre stratégie, la CVMO a mis en place une nouvelle structure organisationnelle, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2024. La nouvelle structure aligne mieux nos capacités fonctionnelles sur les marchés que nous réglementons, tout en nous permettant de traiter des questions complexes et interdépendantes de manière plus rapide et plus efficace. Elle rationalise également certaines fonctions réglementaires et forme des équipes davantage interconnectées.

Le chef de la direction est responsable de la gestion et de l'administration de la CVMO, à l'exception des questions relatives aux fonctions judiciaires du Tribunal. Le chef de la direction est également membre du conseil d'administration et est responsable de la gestion quotidienne des affaires réglementaires, opérationnelles, financières, analytiques et administratives de la Commission.

La CVMO est soutenue par les cinq vice-présidents à la direction qui relèvent du chef de la direction :

- Vice-président à la direction, Opérations réglementaires
- Vice-présidente à la direction, Réglementation stratégique
- Vice-présidente à la direction, Application de la loi
- Avocat général et vice-président à la direction, Affaires juridiques et gouvernance
- Vice-présidente à la direction, directrice de l'exploitation et coordonnatrice de la direction

Le portefeuille des opérations réglementaires, qui relève du vice-président à la direction, Opérations réglementaires, comprend :

- Direction du financement des entreprises
- Gestion des placements
- Inscription, inspections et examens
- Négociation et marchés

Le portefeuille de la réglementation stratégique, qui relève du vice-président à la direction, Réglementation stratégique, comprend :

- Croissance économique et innovation
- Bureau des investisseurs
- Leadership éclairé

Le portefeuille de l'avocat général, Affaires juridiques et gouvernance, qui relève de l'avocat général et vice-président à la direction, Affaires juridiques et gouvernance, comprend :

- Service de l'avocat général
- Secrétariat de la gouvernance et du tribunal

Le portefeuille de l'application de la loi, qui relève de la vice-présidente à la direction, Application de la loi, est consacré à l'application de la loi.

Le portefeuille des opérations commerciales, qui relève de la vice-présidente à la direction, directrice de l'exploitation et coordonnatrice de la direction, comprend :

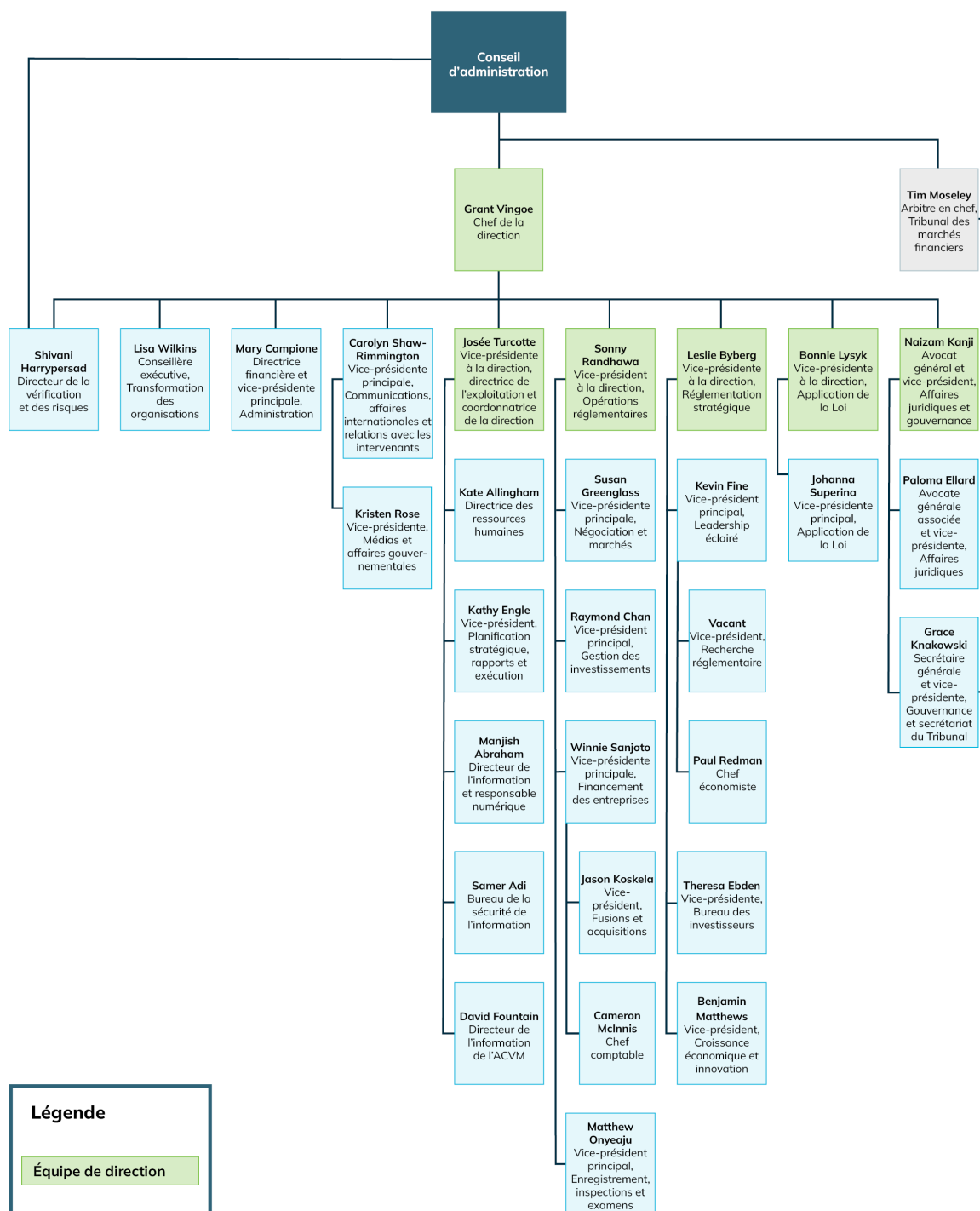
- Ressources humaines
- Sécurité de l'information
- Services d'information et solutions numériques
- Planification stratégique, rapports et exécution

D'autres fonctions, relevant directement du chef de la direction, sont les suivantes :

- Communications, affaires internationales et relations avec les intervenants
- Finances et administration
- Transformation de l'organisation

La vérification et les risques relèvent fonctionnellement du Comité des finances et de la vérification pour ce qui est de la fonction de vérification interne et administrativement au chef de la direction. La fonction de risque est actuellement une fonction de gestion qui rend compte au chef de la direction, la surveillance des risques étant exercée par le Comité de gestion des risques.

Le Tribunal des marchés financiers, une division de la CVMO, jouit d'une indépendance totale à l'égard de ses fonctions judiciaires. L'arbitre en chef, qui est chargé de superviser et de diriger les activités du Tribunal, n'occupe aucune autre fonction au sein de la CVMO. L'arbitre en chef est responsable devant le président du conseil d'administration de la performance du Tribunal dans l'exécution des directives administratives du Conseil. Le conseil d'administration n'exerce aucun contrôle sur les fonctions judiciaires du Tribunal.



Remarque : L'organigramme ci-dessus représente la structure organisationnelle de la CVMO en date du 6 février 2025. L'organigramme le plus récent de la CVMO se trouve à l'adresse <https://www.osc.ca/fr/notre-sujet/role-de-la-cvmo/notre-structure>.

Opérations réglementaires

Direction du financement des entreprises – La Direction du financement des entreprises est responsable de la réglementation des émetteurs (autres que les fonds d'investissement) sur les marchés financiers. La Direction dispose de trois services :

- Le **Service du financement des entreprises** examine les émissions de valeurs mobilières, les activités de marché non réglementé et l'information continue des émetteurs assujettis, et dirige les initiatives politiques liées aux émetteurs. Il est également responsable de la surveillance des déclarations d'initié, de la réglementation des agences de notation et de la supervision de la fonction de réglementation des sociétés émettrices cotées sur les bourses reconnues par la CVMO.
- Le **Service des fusions et des acquisitions** est responsable des offres publiques d'achat et de rachat, des regroupements d'entreprises, des transactions visant les apparentés et des acquisitions importantes de titres de participation d'émetteurs assujettis.
- Le **Service du chef comptable** aide la CVMO à créer et à promouvoir un cadre de qualité pour la communication de l'information financière par les émetteurs et les autres acteurs du marché.

Gestion des placements – La Division de la gestion des placements est responsable de la politique réglementaire des gestionnaires de fonds d'investissement, des gestionnaires de portefeuille et des produits et services de placement qu'ils offrent. Cela comprend l'élaboration de politiques relatives à l'inscription, aux opérations courantes et à la conduite des gestionnaires de fonds d'investissement et des gestionnaires de portefeuille, ainsi que les exigences opérationnelles et de divulgation pour les fonds d'investissement. Les autres activités réglementaires principales de la division consistent en des examens de prospectus, des examens de divulgation continue et l'examen des demandes de dispense des exigences réglementaires.

Inscription, inspections et examens – La Division de l'inscription, des inspections et des examens est responsable de l'inscription et de la supervision continue des sociétés et des particuliers qui exercent des activités de négociation de valeurs mobilières ou de contrats à terme sur marchandises ou qui fournissent des conseils à ce sujet, ainsi que des sociétés qui gèrent des fonds d'investissement en Ontario. La division fournit également des outils pour aider les inscrits à respecter leurs obligations de conformité par le biais de son programme de sensibilisation des inscrits, notamment la Pancarte de matière pour les inscrits et des webinaires éducatifs.

Négociation et marchés – La Division de la négociation et des marchés est chargée de réglementer les entités d'infrastructure de marché en Ontario (y compris les bourses, les systèmes de négociation parallèle, les organismes d'autoréglementation (OAR), les fonds de protection des investisseurs, les agences de compensation et les référentiels centraux), ainsi que de superviser la réglementation et l'analyse des données sur les produits dérivés de gré à gré, les plateformes de négociation de cryptoactifs et l'élaboration et la mise en œuvre des politiques des courtiers. La division élabore également des politiques relatives à la structure du marché, à la compensation et au règlement et aux titres à revenu fixe.

Réglementation stratégique

Croissance économique et innovation – Croissance économique et innovation est un service chargé de diriger les efforts de la CVMO visant à soutenir l'innovation et la croissance économique sur les marchés financiers de l'Ontario. Le Bureau de la croissance économique et de l'innovation dirige des initiatives et des programmes, tels que Rampe de lancement de la CVMO et TestLab de la CVMO, qui visent à faciliter la croissance économique et

l'innovation en s'engageant efficacement auprès d'un large éventail d'intervenants externes impliqués dans la levée de capitaux en phase de démarrage pour les entreprises de l'Ontario et dans l'innovation qui soutient des marchés financiers prospères.

Bureau des investisseurs – Le Bureau des investisseurs est un service qui définit l'orientation stratégique et dirige les efforts de la CVMO en matière de mobilisation, d'éducation et de sensibilisation des investisseurs. Le Bureau élabore des politiques d'investisseur; joue un rôle clé dans la supervision de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement et assure la direction de la CVMO dans l'amélioration de l'expérience des investisseurs. Il apporte également son soutien aux investisseurs et aux acteurs du marché par l'intermédiaire de l'InfoCentre de la CVMO.

Leadership éclairé – La Division du leadership éclairé surveille l'horizon réglementaire pour détecter les tendances émergentes et se connecte avec un large éventail d'intervenants pour favoriser un dialogue ouvert, transmettre des idées et remettre en question la réflexion afin de soutenir une réglementation plus réactive et plus efficace. La Division apporte des perspectives d'études économiques et de marché, des connaissances comportementales, de l'analyse de données et une expertise en matière de politiques afin d'aider la CVMO à devenir une présence influente et digne de confiance dans le domaine de la réglementation des marchés financiers complexes.

Avocat général, Affaires juridiques et gouvernance

Service de l'avocat général – Le Service de l'avocat général est un service consultatif qui fournit des services juridiques, stratégiques et de gestion du risque à la CVMO. Il collabore avec le personnel de l'organisme sur l'élaboration des politiques et les initiatives stratégiques, y compris en fournissant un soutien aux divisions chargées de la réglementation dans le cadre de litiges liés à des occasions d'être entendus et à des questions transactionnelles devant le Tribunal des marchés financiers. Il est responsable de la conformité réglementaire et soutient les responsables de l'éthique de la CVMO dans leur surveillance de l'intégrité organisationnelle et de la conduite éthique. Il fournit des conseils et du soutien à la CVMO dans le cadre de ses relations avec le ministère des Finances et les autres organismes de réglementation et gouvernements.

Secrétariat de la gouvernance et du tribunal – Le Secrétariat de la gouvernance et du Tribunal fournit des conseils juridiques et de gouvernance, de la formation et un soutien professionnel au conseil d'administration de la Commission et, séparément, aux arbitres du Tribunal des marchés financiers. Le Secrétariat supervise le cadre de gouvernance de la CVMO et administre le Tribunal des marchés financiers.

Application de la loi

Application de la loi – La Division de l'application de la loi aide la CVMO à assurer une application de la loi juste, vigoureuse, visible et en temps opportun. Elle enquête sur les infractions à la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario et à la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* et intente des poursuites à leur encontre, et demande des ordonnances dans l'intérêt public devant le Tribunal des marchés financiers et les tribunaux. Les membres de l'équipe d'application de la loi travaillent en étroite collaboration avec d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières, des organismes d'autoréglementation et des organismes chargés de l'application de la loi pour améliorer les initiatives visant à dissuader et à perturber les comportements répréhensibles. La Division de l'application de la loi administre également le programme de dénonciation de la CVMO, qui verse des récompenses pouvant atteindre 5 millions de dollars pour les informations qui donnent lieu à des mesures d'application efficaces. Une forte présence d'application de la loi aide à protéger les

investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses et favorise des marchés équitables et efficaces.

Opérations commerciales

Ressources humaines – La Division des ressources humaines supervise des fonctions telles que le développement organisationnel, la rémunération et les avantages sociaux en milieu de travail, les programmes de santé et de bien-être des employés, le recrutement et les programmes d'inclusion et de diversité. Le mandat des ressources humaines est d'établir et de maintenir une base pour la gérance responsable des ressources de la CVMO qui soutient l'efficacité organisationnelle et la productivité par la conception globale et la mise en œuvre d'une expérience positive pour les employés.

Services d'information et solutions numériques – La Division des services d'information et des solutions numériques permet à la CVMO de réaliser son mandat en fournissant à l'organisme des opérations et des services informatiques fiables et de confiance. La division dirige la transformation numérique des opérations commerciales de la CVMO en :

- élaborant des solutions commerciales axées sur les données en exploitant de nouvelles technologies;
- modernisant les plateformes et les processus commerciaux;
- numérisant des opérations commerciales et élaborant des modèles de services centrés sur l'utilisateur;
- établissant des analyses de services et répondant aux besoins en matière de rapports;
- assurant l'accessibilité, la qualité et la normalisation des données grâce à une gouvernance des données adaptée à leurs besoins.

Elle garantit également que les activités d'application de la loi de la CVMO sont soutenues par des capacités numériques et de données supérieures et que les divisions de la CVMO ont accès à des services avancés d'analyse et de science des données.

Sécurité de l'information – Le Bureau de la sécurité de l'information se consacre à la protection des actifs informationnels de l'organisme et au soutien de sa transformation numérique. Ses principaux objectifs comprennent la protection des données de la CVMO afin d'atténuer les risques de réputation, l'alignement sur la stratégie numérique pour garantir des contrôles de sécurité robustes et la promotion d'une culture de sensibilisation à la sécurité parmi les employés. Les principaux domaines d'intérêt sont les suivants :

- élaborant des solutions commerciales axées sur les données en exploitant de nouvelles technologies;
- mettre en œuvre un cadre de gouvernance global;
- évaluer et atténuer en permanence les risques de sécurité, concevoir une architecture de sécurité alignée sur le cadre de cybersécurité du NIST, assurer une surveillance efficace du contrôle de sécurité et une réponse rapide aux incidents, promouvoir la sensibilisation à la sécurité et la conformité parmi les employés et gérer l'approvisionnement en produits de sécurité et les relations avec les fournisseurs.

Grâce à ces efforts, le Bureau vise à améliorer la posture de sécurité de la CVMO et à soutenir ses objectifs stratégiques.

Planification stratégique, rapports et exécution – Le Service de la planification stratégique, des rapports et de l'exécution est chargé de diriger la planification stratégique et la planification des activités à l'échelle de l'entreprise, de guider la priorisation et l'exécution des projets, ainsi que de superviser le portefeuille de projets et de surveiller le rendement de l'entreprise, et de rendre compte des progrès au Conseil, au ministère des Finances et au public.

Autres fonctions

Vérification et risques – Le directeur général de la vérification et des risques est responsable des fonctions de gestion des risques d'entreprise, de vérification interne et de planification de la continuité des activités de la CVMO et rend compte fonctionnellement au Comité des finances et de la vérification du conseil d'administration en ce qui concerne la vérification interne et au chef de la direction sur toutes les autres questions. Ce rôle est essentiel pour garantir que l'organisme identifie, évalue et atténue les risques susceptibles d'avoir une incidence sur les objectifs réglementaires. Au niveau stratégique, il contribue à mettre en place une approche fondée sur les risques pour équilibrer les différents éléments du mandat de la CVMO.

Communications, affaires internationales et relations avec les intervenants – La Division des communications, des affaires internationales et des relations avec les intervenants joue un rôle essentiel dans la promotion de la position de la CVMO à l'échelle nationale et mondiale en tant que voix fiable et influente sur les marchés financiers. Elle vise à maintenir la confiance du public envers la CVMO et les marchés financiers de l'Ontario en facilitant d'excellentes relations avec les intervenants et les partenaires en matière de réglementation, l'harmonisation avec les priorités des gouvernements et les normes internationales, ainsi que la communication efficace des priorités, des politiques et des interventions de la CVMO. L'équipe mobilise les intervenants internes, externes, nationaux et internationaux au moyen d'une sensibilisation directe, de forums portants sur les politiques, du leadership éclairé des dirigeants, des rapports d'entreprise, du site Web et des médias sociaux d'entreprise. Elle appuie la responsabilisation de la Commission envers le gouvernement de l'Ontario et le ministre des Finances, donne des conseils sur les principaux événements dans d'autres administrations, favorise la coopération en matière de réglementation et l'échange de renseignements afin d'améliorer la surveillance transfrontalière et appuie l'élaboration de normes réglementaires mondiales.

Finances et administration – La Division des finances et de l'administration exerce un leadership par l'allocation stratégique des ressources financières et la gestion proactive des risques financiers afin de répondre aux responsabilités réglementaires de la CVMO. Elle fournit des services de gestion et d'analyse financières, de budgétisation et de prévision, de trésorerie, d'approvisionnement et de gestion des contrats. En outre, elle est responsable de l'administration et fournit des services de conception du lieu de travail et de gestion des installations. La conception et le maintien de contrôles efficaces permettent de fournir une assurance raisonnable en ce qui a trait à la fiabilité de l'information financière.

Transformation de l'organisation – La fonction de transformation de l'organisation conseille et oriente le chef de la direction et l'équipe de direction sur tous les aspects de la transformation de l'organisation, et facilite la transformation de l'organisation et l'application des stratégies de gestion du changement afin de réaliser les avantages de la restructuration de l'organisation et d'appuyer la mise en œuvre du plan stratégique de la CVMO. Elle travaille avec les hauts dirigeants de la CVMO pour intégrer les principes de transformation dans les initiatives et les opérations de l'entreprise, créant ainsi des occasions d'amélioration continue, d'évolutivité et de durabilité.

Total des postes permanents pour l'exercice 2025-2026

Nombre de postes permanents	Nombre de postes
Opérations réglementaires	
Direction du financement des entreprises	86
Gestion des placements	42
Négociation et marchés	60
Inscription, inspections et examens	83
Réglementation stratégique	
Croissance économique et innovation	10
Bureau des investisseurs	25
Leadership éclairé	31
Avocat général, Affaires juridiques et gouvernance	
Service de l'avocat général	20
Secrétariat de la gouvernance et du tribunal	15
Application de la loi	168
Opérations commerciales	
Planification stratégique, rapports et exécution	9
Ressources humaines	22
Services d'information et solutions numériques	96
Bureau de la sécurité de l'information	3
Vérification et risques	6
Communications, affaires internationales et relations avec les intervenants	29
Finances et administration	28
Transformation de l'organisation	2
Bureaux de la direction²	11
Tribunal des marchés financiers³	2
Total des postes permanents approuvés en date du 1^{er} avril 2025	748

² Chef de la direction, vice-président à la direction, Opérations réglementaires, vice-présidente à la direction, Réglementation stratégique, avocat général et vice-président à la direction, Affaires juridiques et gouvernance, vice-présidente à la direction, directrice de l'exploitation et coordonnatrice de la direction, vice-présidente à la direction, Application de la loi et leurs administrateurs de direction, ainsi que deux postes réservés.

³ Y compris le dirigeant du Tribunal des marchés financiers, l'arbitre en chef

Orientation stratégique

Le plan stratégique de 6 ans présenté précédemment est le résultat d'un examen minutieux visant à repenser notre mode de réglementation et à déterminer les domaines sur lesquels nous devons nous concentrer pour que nos intervenants obtiennent les meilleurs résultats possibles. Les éléments suivants représentent les six objectifs stratégiques qui sous-tendent notre travail et servent de feuille de route pour notre processus annuel de planification d'activité :

1. prendre rapidement des mesures réglementaires efficaces en anticipation des tendances émergentes;
2. améliorer l'expérience des investisseurs particuliers;
3. adapter la réglementation de façon dynamique en fonction de l'évolution des besoins, des risques et des pratiques en Ontario et dans le monde;
4. imposer des sanctions plus sévères et plus visibles aux écarts de conduite sur les marchés financiers;
5. favoriser les conditions de formation de capital et d'innovation sur les marchés publics et privés;
6. renforcer la position de la CVMO en tant que porte-parole fiable et influent sur les marchés financiers canadiens.

Activités et programmes actuels et futurs

Dans le cadre du processus annuel de planification des activités, la CVMO identifie les initiatives pour l'année à venir qui seront entreprises en vue d'atteindre nos objectifs stratégiques décrits dans le plan stratégique, ainsi que les activités visant à soutenir nos opérations quotidiennes.

Le processus de planification des activités a été éclairé par les attentes énoncées dans la lettre d'orientation annuelle, les consultations internes, les recommandations du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers du gouvernement de l'Ontario (2021) et la consultation annuelle des intervenants sur l'Énoncé des priorités de la CVMO.

Toutes les initiatives et activités sont incluses dans les plans d'activités détaillés des divisions et services concernés et soutenues par nos objectifs stratégiques et nos initiatives prioritaires.

Opérations réglementaires de base

La grande majorité des employés de la CVMO continuent de s'engager à l'égard de ses activités de réglementation fondamentales en assurant la stabilité, la transparence et la continuité de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario.

Nos opérations réglementaires de base englobent trois grandes catégories d'activités :

Autorisations (émission, inscription et reconnaissance)

- Examen et émission de prospectus en lien avec le financement des entreprises, les fonds d'investissement et l'appel public à l'épargne au moyen de produits structurés
- Inscription des entreprises et des particuliers dans les catégories de négociants, de gestionnaires de portefeuille, de gestionnaires de fonds d'investissement et de produits de base

- Reconnaissance, désignation et exemption des entités d'infrastructure de marché, des organismes de notation de crédit et des administrateurs d'indices de référence
- Demandes d'exemption présentées par un éventail d'acteurs du marché, notamment les émetteurs de rapports financiers d'entreprise, les fonds d'investissement, les déclarants et les entités d'infrastructure de marché

Conformité, surveillance et supervision

- Examens de conformité des inscrits, y compris les examens préalables à l'inscription, les balayages thématiques et les examens pour motif valable
- Supervision de la conduite des inscrits, notamment les refus d'inscription, les conditions imposées et les suspensions d'inscription dans les circonstances appropriées, à condition de permettre aux demandeurs ou aux inscrits de s'exprimer
- Sensibilisation des acteurs du marché
- Programmes d'examen de la divulgation continue pour les sociétés émettrices de rapports financiers des grandes entreprises et les émetteurs de fonds d'investissement
- Conformité et surveillance continues des exigences opérationnelles des fonds d'investissement
- Programmes d'examen en temps réel pour évaluer les informations et le respect des exigences applicables aux offres publiques d'achat et aux transactions entre parties liées, ainsi que la participation du personnel à des audiences contestées sur les fusions et acquisitions devant le Tribunal des marchés financiers, le cas échéant
- Surveillance de la conformité des courtiers en produits dérivés et des acteurs du marché des produits dérivés en ce qui concerne la conduite des affaires, la déclaration des transactions sur produits dérivés et les exigences de compensation
- Examen de la conformité des documents d'offre des émetteurs et des déclarants participant au marché exonéré, y compris les prêts hypothécaires syndiqués
- Surveillance des organismes de notation de crédit désignés
- Surveillance continue et examens de conformité des dépôts périodiques auprès de la CVMO, y compris les déclarations d'initiés sur SEDI et les déclarations de distribution exonérée
- Activités visant à soutenir la gestion du risque systémique et contribuant à la stabilité financière
- Surveillance de l'infrastructure du marché, y compris la reconnaissance, la désignation, l'exemption et la surveillance continue de diverses entités, notamment les organismes d'autoréglementation, les bourses, les systèmes de négociation parallèle, les référentiels centraux, les agences de compensation et les entités désignées qui composent l'écosystème de l'infrastructure du marché
- Surveillance de la fonction d'émetteur inscrit des bourses que reconnaît la CVMO
- Surveillance des organismes de notation désignés et des administrateurs d'indices de référence désignés
- Surveillance de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) afin d'évaluer s'il continue à respecter les normes concernant, entre autres, les obligations en matière de gouvernance et de transparence

Application de la loi

- Évaluation des questions qui peuvent constituer une violation de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario et orientation vers des activités d'enquête ou des perturbations éventuelles
- Enquêtes et poursuites dans le cadre de l'application de la réglementation, notamment en matière d'abus de position dominante
- Par l'intermédiaire de l'Équipe de lutte contre les infractions graves quasi criminelles et en coopération avec les partenaires des services de police, poursuivre en cas de comportement frauduleux ou de récidive
- Administration du programme de dénonciation et de coordination des efforts de coopération internationale avec d'autres organismes de réglementation, notamment en élaborant des méthodes de perturbation internationale

Principales priorités et activités

Notre plan stratégique sert de base aux initiatives que nous poursuivrons à l'avenir. Étant donné que ce plan décrit les activités que nous avons l'intention d'entreprendre en 2025-2026, il ne reflète qu'une partie des activités que nous entreprendrons au cours des six années de vie du plan stratégique.

Le plan d'activités décrit les principales priorités et activités sur lesquelles la CVMO entend concentrer ses ressources au cours de l'exercice 2025-2026, au-delà de nos activités réglementaires de base décrites ci-dessus. Bon nombre de ces priorités comprendront des activités qui s'étendent sur plusieurs années et contribueront collectivement à atteindre les résultats stratégiques décrits dans notre plan stratégique. À mesure que certaines initiatives de l'année précédente sont achevées ou passent à la phase de mise en œuvre, elles ne sont plus considérées séparément comme des priorités clés, mais sont considérées comme faisant partie de notre travail réglementaire et opérationnel de base.

Avant de finaliser le plan d'activités, la CVMO publie les priorités proposées pour l'exercice financier à venir dans l'Énoncé des priorités pour recueillir les commentaires des intervenants. La CVMO examine les commentaires des intervenants et apporte les révisions nécessaires avant de finaliser et de publier les priorités finales dans le plan d'activités.

Dans le cadre de notre engagement à mettre en œuvre rapidement des mesures réglementaires efficaces en prévision des tendances émergentes, nous suivrons de près l'évolution du marché et des conditions géopolitiques et pourrions ajuster nos priorités, si nécessaire.

Bien que notre plan stratégique serve de base aux initiatives que nous poursuivrons à l'avenir, plusieurs des principales priorités incluses sont des initiatives pluriannuelles qui s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents. À mesure que certaines initiatives de l'année précédente sont achevées ou passent à la phase de mise en œuvre, elles ne sont plus considérées séparément comme des priorités clés, mais sont considérées comme faisant partie de notre travail réglementaire et opérationnel de base.

Détails des principales priorités et activités

Objectif 1 : Prendre rapidement des mesures réglementaires efficaces en anticipation des tendances émergentes

Pour soutenir la croissance, l'intégrité et la résilience des marchés financiers dans un contexte de changement accéléré, nous devons anticiper les évolutions critiques et répondre aux risques immédiats de préjudice pour les investisseurs et les marchés, tout en élaborant une réponse plus complète.

En mettant en œuvre une approche systématisée pour identifier, évaluer et répondre aux tendances, nous deviendrons plus proactifs et améliorerons notre capacité à anticiper les évolutions et à agir de manière décisive. Afin d'assurer une protection en temps opportun, nous gérerons les risques liés à l'action sur la base d'informations incomplètes avec une transparence, une agilité et des méthodes itératives accrues.

En réfléchissant à l'éventail des mesures réglementaires, nous croyons que l'influence, la défense des intérêts, la collaboration et l'éducation viendront compléter notre approche traditionnelle, axée sur les politiques. Nous aurons un engagement riche, profond et significatif avec diverses parties prenantes, pour partager des recherches et des renseignements, mais aussi pour influencer les résultats dans les juridictions adjacentes.

Nos efforts dans ce domaine seront orientés vers les résultats suivants :

1. l'identification et l'analyse régulières des tendances émergentes sur les marchés financiers;
2. la prise de décisions rapide sur les interventions réglementaires appropriées ciblant les nouvelles évolutions du marché;
3. la promotion d'une innovation prudente en Ontario au moyen de la certitude réglementaire;
4. la protection des investisseurs par la réduction des pertes liées aux risques sous-estimés inhérents aux nouvelles tendances.

Principales priorités et activités pour l'exercice 2025-2026 pour faire progresser cet objectif :

1. Nous renforcerons nos capacités **d'analyse prospective** et **de recherche** pour nous aider à identifier, évaluer et surveiller les tendances émergentes et à agir plus rapidement dans nos réponses réglementaires. En fonction de la mise en œuvre de ces capacités améliorées, nous mènerons des recherches sur certaines tendances émergentes sélectionnées, qui pourraient inclure une étude plus approfondie des impacts de l'intelligence artificielle (IA) sur les marchés financiers et des recherches liées à la levée de capitaux, y compris les coûts, l'accès et les nouveaux instruments financiers potentiels.
2. Pour nous aider à identifier et à réagir aux tendances émergentes, nous renforcerons notre **engagement auprès des intervenants**, en établissant et en explorant des partenariats nouveaux et existants avec d'autres organismes de réglementation et entités, y compris les responsables des organismes de réglementation.
3. Nous poursuivrons notre stratégie et notre approche transversale en matière d'**intelligence artificielle** afin de répondre rapidement au déploiement des systèmes d'IA, de contribuer à une innovation responsable et de moderniser la réglementation. La CVMO continuera de s'engager activement et de collaborer avec des groupes de travail internationaux et nationaux, notamment la Fintech Task Force de l'OICV, le groupe de

travail sur l'IA des ACVM et le Forum sur l'intelligence artificielle dans le secteur des services financiers. En menant des recherches, en collaborant avec les intervenants et en nous appuyant sur l'Avis 11-348 du personnel des ACVM, nous déterminerons si des orientations supplémentaires ou des modifications aux règles devraient être apportées pour soutenir l'adoption responsable des systèmes d'IA sur les marchés financiers.

4. Notre attention portée aux **plateformes de négociation de cryptoactifs (PNCA)** comprendra : la poursuite de la collaboration avec l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et les PNCA pendant leur transition vers l'inscription des courtiers en valeurs mobilières et l'adhésion à l'OCRI, la poursuite de l'évaluation de la manière dont les cryptoactifs référencés par la valeur (également appelés cryptomonnaies stables) devraient être réglementés, et l'évaluation de la réglementation potentielle de la finance décentralisée et des entreprises liées à la cryptographie dont les caractéristiques sont similaires à celles fournies par les entités réglementées sur les marchés financiers.
5. Nous poursuivrons notre rôle de leader au sein du groupe de pilotage du groupe de travail sur le développement durable de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), notamment en codirigeant le groupe de travail sur l'innovation en **matière de finance verte**. La recherche et l'engagement internationaux éclaireront notre compréhension du marché obligataire durable au Canada et de la manière dont il s'intégrera dans notre écosystème réglementaire. Pour plus d'informations sur notre approche de la finance durable, veuillez vous référer à notre publication [*Insights on the OSC Staff's Approach to Sustainable Finance*](#).

Objectif 2 : Améliorer l'expérience des investisseurs particuliers

Au cœur de cet objectif se trouve le renforcement de la confiance dans nos marchés financiers en tant que moteur de croissance et moyen de possibilités économiques pour un large éventail d'investisseurs. La protection des investisseurs est essentielle à notre travail et à notre mandat, et constitue un élément crucial de l'expérience globale des investisseurs. Des marchés financiers dynamiques et en pleine croissance reposent sur une expérience positive et attrayante pour les investisseurs. En visant de manière plus délibérée et ciblée les besoins particuliers des différents types d'investisseurs, nous pouvons faciliter leur participation sur nos marchés et les aider à s'orienter dans un paysage d'investissement de plus en plus complexe.

Différents segments de la communauté des investisseurs sont confrontés à des risques, des problèmes et des possibilités uniques. En tant qu'organisme de réglementation tourné vers l'avenir, nous appliquerons une approche sur mesure pour répondre aux préoccupations des différents segments de la communauté des investisseurs.

La sensibilisation des investisseurs, par l'intermédiaire de canaux directs et de partenaires, en particulier pour les communautés mal desservies, sera un pilier essentiel de notre stratégie. En outre, les sciences comportementales continueront de soutenir nos politiques et nos programmes visant à améliorer la protection des investisseurs face à l'évolution des menaces et à les aider à faire des choix éclairés.

Nos efforts dans ce domaine seront orientés vers les résultats suivants :

1. s'assurer que les investisseurs sont bien positionnés pour prendre de meilleures décisions d'investissement à l'égard des fonds à horizon de retraite;
2. avoir en place un système robuste de recours pour les investisseurs;

3. favoriser une meilleure compréhension des marchés financiers et des marchés des valeurs mobilières pour les investisseurs et les conseillers;
4. réduire au minimum les obstacles réglementaires et structurels à l'efficacité des investissements;
5. réduire les préjudices subis par les investisseurs.

Principales priorités et activités pour l'exercice 2025-2026 pour faire progresser cet objectif :

1. Nous continuerons à promouvoir les possibilités pour les investisseurs d'obtenir recours, notamment :
 - Mettre en œuvre un nouveau **cadre réglementaire de restitution** pour répartir plus efficacement l'argent reçu par la Commission en vertu des ordonnances de restitution aux investisseurs lésés.
 - Poursuivre les consultations sur un cadre réglementaire pour un service indépendant de résolution des litiges, qui devrait être l'**Ombudsman des services bancaires et d'investissement**, afin de prendre des décisions contraignantes en matière d'indemnisation, y compris un régime de surveillance réglementaire renforcé qui soit proportionnel à l'autorité contraignante.
2. Nous approfondirons notre compréhension des **défis et des occasions des investisseurs** particuliers en identifiant les segments d'investisseurs prioritaires et en développant des méthodes pour analyser l'expérience des investisseurs dans ces segments. Cela nous aidera à combler les lacunes et à explorer les possibilités de partenariat pour mieux atteindre ces segments. Nos travaux comprendront l'évaluation de l'efficacité des outils et des orientations mis en place pour améliorer la protection des investisseurs âgés et vulnérables, et la détermination de la nécessité de modifier ou d'autres mesures pour améliorer leur efficacité.
3. Nous renforcerons nos mécanismes d'évaluation de l'efficacité de nos **programmes éducatifs et de sensibilisation**, en nous concentrant sur la mesure des résultats et la maximisation de l'incidence.
4. Nous continuerons d'évaluer les processus actuels de la CVMO destinés aux investisseurs afin de nous assurer qu'ils sont conformes aux **sciences du comportement**, en accordant la priorité aux domaines à fort impact tels que l'InfoCentre. Nous nous efforcerons également d'intégrer les sciences du comportement dès le début de l'élaboration de nos nouvelles politiques et d'autres mesures ayant une incidence sur les investisseurs.
5. Une concurrence limitée peut avoir un effet négatif sur les offres de services dans certains canaux de distribution. L'évolution des **réformes axées sur le client** a conduit à une meilleure compréhension de ce que les investisseurs peuvent attendre de leurs inscrits. Nous continuerons de nous concentrer sur la qualité du service obtenu par les investisseurs et les choix qui s'offrent à eux, ainsi que sur la compétence des conseillers et les conflits d'intérêts, notamment ceux liés aux gammes de produits de l'entreprise.
6. Nous continuerons à travailler avec l'OCRI pour clarifier la capacité des sociétés **d'exécution d'ordres sans conseils** à fournir **des conseils non personnalisés** pour répondre aux besoins des investisseurs autonomes sans diluer la valeur des canaux de conseil solides et établis ni créer de confusion inutile.
7. Nous évaluerons les résultats de notre consultation afin d'éclairer l'élaboration d'un cadre qui pourrait constituer la base d'un régime **de fonds d'actifs à long terme** en Ontario pour permettre aux investisseurs particuliers d'accéder plus facilement à des actifs à plus long terme et moins liquides.
8. Nous continuerons d'examiner le régime **d'alerte** afin de déterminer si la portée actuelle des exigences de divulgation pour les produits dérivés sur actions et leur utilisation dans le cadre du régime des offres

publiques d'achat sont appropriées. Nous examinerons également d'autres modifications de mise à jour liées aux offres publiques d'achat et aux offres publiques de rachat. Nous prévoyons de publier des propositions de modifications ou des orientations politiques pour commentaires, puis d'examiner les commentaires reçus pour déterminer les modifications finales.

Objectif 3 : Adapter la réglementation de façon dynamique en fonction de l'évolution des besoins, des risques et des pratiques en Ontario et dans le monde

Pour que les entreprises prospèrent en Ontario, elles ont besoin d'un environnement réglementaire adapté à leur secteur d'activité spécifique dans le contexte de l'économie canadienne et des flux commerciaux mondiaux, et qui soit actuel, pertinent et facile à parcourir. Alors que la CVMO et d'autres organismes de réglementation et de normalisation mondiaux réagissent sur plusieurs fronts à la complexité et au changement grandissants, nous devons veiller à ce que tous les éléments de notre cadre réglementaire demeurent cohérents, tiennent compte des risques et soient pertinents.

En mettant en œuvre une approche systématique pour réexaminer en permanence nos réglementations afin d'en vérifier la proportionnalité et la pertinence, nous assurerons une modernisation continue de nos mesures réglementaires sans sacrifier les protections fondamentales des investisseurs.

Nous visons à remplir notre mandat de manière à protéger les investisseurs et l'intégrité du marché tout en donnant à nos marchés la liberté d'exercer leur fonction d'allocation de capitaux à des occasions propices.

À l'heure où les marchés deviennent de plus en plus complexes, axés sur la technologie et intégrés à l'échelle mondiale, il est difficile de se prémunir contre les risques émergents tout en veillant à ce que la conformité réglementaire reste gérable pour les acteurs du marché. Nous devons étudier attentivement nos mesures afin de nous assurer que nos marchés restent concurrentiels et sont éclairés par les forces qui y sont en jeu et les tendances réglementaires.

Nous examinerons également les rôles et les interactions entre les autorités réglementaires canadiennes qui supervisent les marchés financiers afin de soutenir une répartition optimale des responsabilités et une expérience simplifiée pour les entreprises et les investisseurs de l'Ontario.

Nos efforts dans ce domaine seront orientés vers les résultats suivants :

1. miser sur le fait que le marché ontarien est plus attrayant pour divers groupes d'entreprises et d'investisseurs;
2. procéder à une évaluation efficace des mesures réglementaires quant à leur pertinence et à leur efficacité;
3. réduire le fardeau indu pour les acteurs du marché;
4. jouer un rôle de premier plan à l'échelle internationale en influençant le programme réglementaire mondial et les résultats afin de répondre aux besoins des marchés financiers de l'Ontario;
5. réagir plus efficacement aux développements internationaux et transfrontaliers qui affectent les marchés financiers;
6. veiller à ce que les responsabilités en matière de réglementation soient réparties de manière optimale entre la CVMO et les autres organismes de réglementation, y compris l'OCRI.

Principales priorités et activités pour l'exercice 2025-2026 pour faire progresser cet objectif :

1. Pour tirer parti du cadre réglementaire pancanadien, nous allons :
 - Travailler au **réalignement** de certaines fonctions entre la CVMO et l'**OCRI**, afin de promouvoir une réglementation améliorée et simplifiée des courtiers en valeurs mobilières, une meilleure répartition des ressources dans l'ensemble de l'écosystème réglementaire et de soutenir une meilleure protection des investisseurs. La phase 1 permettra de déléguer avec succès la fonction d'inscription des sociétés de la catégorie d'inscription des courtiers en valeurs mobilières et des sociétés et des particuliers de la catégorie d'inscription des courtiers en fonds communs de placement de la CVMO à l'OCRI. La phase 2 envisagera la délégation de fonctions d'inscription supplémentaires. Les deux phases porteront également sur une surveillance renforcée par la CVMO sur les fonctions d'inscription supplémentaires déléguées à l'OCRI.
 - Poursuivre notre supervision des **intermédiaires de marché** et travailler avec d'autres **responsables des organismes de réglementation** pour contribuer à la stabilité du système financier.
 - Continuer de collaborer avec le **Conseil canadien sur la reddition de comptes** afin d'améliorer la qualité et la rapidité de nos échanges d'informations dans le but de réagir aux risques sur les marchés financiers canadiens de manière plus efficace.
2. Pour faire progresser les **modèles d'accès** pour les émetteurs de fonds d'investissement et de financement des entreprises, nous continuerons à :
 - tenir compte des commentaires des intervenants et publier les modifications finales pour mettre en œuvre un modèle d'accès aux états financiers annuels, aux rapports financiers intermédiaires et aux rapports de gestion connexes adaptés aux émetteurs de financement d'entreprise;
 - tenir compte des commentaires des intervenants et republier pour commentaires les modifications proposées visant à mettre en œuvre un modèle d'accès spécifique aux émetteurs de fonds d'investissement.
3. Nous examinerons la meilleure façon de faire référence aux normes **liées au climat** adoptées par le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité afin de faciliter la divulgation d'informations précises et importantes concernant les risques et les occasions liés au climat par les émetteurs assujettis.
4. Nous communiquerons une décision quant à savoir si nous procéderons, à court terme, à des changements de gouvernance concernant **les nominations au conseil d'administration, le renouvellement du conseil d'administration et la diversité**.
5. Nous continuerons d'élaborer un plan d'action de la CVMO pour la vérité et la réconciliation et de travailler à mobiliser les communautés et les organismes **autochtones** sur les questions relatives à la participation des Autochtones aux marchés financiers.
6. Afin de promouvoir un cadre réglementaire adapté à la croissance soutenue et à l'innovation dans le secteur des **fonds négociés en bourse (FNB)**, nous publierons une consultation sur les politiques des ACVM appuyée par des recherches sur le commerce afin de discuter des domaines propres au commerce des FNB et de leur processus de création d'unités.

Objectif 4 : Imposer des sanctions plus sévères et plus visibles aux écarts de conduite sur les marchés financiers

Les changements rapides dans le domaine de la technologie et de l'innovation financière s'accompagnent de possibilités accrues d'inconduites financières sophistiquées et de grande envergure. Pour préserver la confiance des investisseurs, les organismes de réglementation doivent plus que jamais démontrer qu'ils disposent des outils et des capacités nécessaires pour cibler les actes répréhensibles et les sanctionner, y compris les fraudes en matière de valeurs mobilières.

Notre capacité à lutter efficacement contre les comportements répréhensibles sous-tend des domaines clés de notre travail, notamment la protection des investisseurs, la transparence et l'efficacité des marchés, ainsi que la prévention des risques systémiques. Pour nous protéger contre les menaces futures, nous devons favoriser des moyens innovants pour renforcer chaque aspect de nos activités liées à l'application de la loi, depuis la détection et la dissuasion jusqu'aux sanctions et au recouvrement.

Nos efforts dans ce domaine seront orientés vers les résultats suivants :

1. intenter des poursuites rigoureuses contre les auteurs de délits financiers graves;
2. augmenter le nombre de procédures administratives percutantes;
3. forger la réputation de la CVMO comme agent d'application de la loi efficace, y compris pour les dossiers nouveaux ou complexes;
4. promouvoir le respect de la réglementation et dissuader les comportements répréhensibles sur les marchés publics et privés;
5. accroître le taux de recouvrement de la CVMO.

Principales priorités et activités pour l'exercice 2025-2026 pour faire progresser cet objectif :

1. Nous continuerons de concentrer nos efforts d'application de la loi sur **les cas à forte incidence**, notamment la fraude, les violations des valeurs mobilières impliquant des cryptoactifs, les divulgations financières et non financières trompeuses, les abus de marché et les fautes professionnelles des inscrits.
2. Pour soutenir nos activités d'application de la loi et parvenir à des collaborations efficaces, nous établirons de nouveaux partenariats et améliorerons les **partenariats** existants.
3. Nous examinerons et continuerons d'**optimiser la technologie** et chercherons à **renforcer les pouvoirs d'application de la loi** de la CVMO en collaboration avec les gouvernements et les autorités chargées de l'application de la loi.
4. Nous utiliserons des stratégies et des outils supplémentaires pour **contrer les dommages** plus tôt et dissuader les mauvais acteurs qui cherchent à opérer sur nos marchés et à victimiser les investisseurs ontariens.

Objectif 5 : Favoriser les conditions de formation de capital et d'innovation sur les marchés publics et privés

Pendant que le gouvernement de l'Ontario s'efforce de garantir que l'Ontario demeure l'un des principaux marchés financiers à l'échelle mondiale, nous continuerons de surveiller les tendances et les flux de formation de capital et chercherons à favoriser un environnement réglementaire qui favorise l'innovation et la croissance, d'une manière conforme à notre mandat de protection des investisseurs.

L'une des façons de contribuer à créer les conditions propices à la croissance économique en Ontario est de favoriser un environnement qui encourage les investissements et accueille les nouveaux produits, services et méthodes. Nous voulons attirer de grands penseurs et des idées passionnantes vers notre marché. Nous devons donc les rencontrer en faisant preuve de flexibilité, de volonté d'engagement et d'ouverture à l'adoption de nouveaux modes de réglementation.

Bien que l'écosystème des marchés financiers canadiens soit l'un des plus développés au monde, nous travaillerons avec l'industrie et d'autres organismes de réglementation pour identifier les domaines dans lesquels les mesures réglementaires peuvent faciliter une plus grande efficacité et une plus grande modernisation, en s'appuyant sur les avantages concurrentiels de l'Ontario.

Nos efforts dans ce domaine seront orientés vers les résultats suivants :

1. permettre aux entreprises de l'Ontario la possibilité de mobiliser davantage de capitaux pour répondre à leurs besoins de croissance;
2. rendre plus attrayant l'environnement commercial de l'Ontario pour les entreprises et les investisseurs;
3. améliorer l'accessibilité aux financements à tous les stades de la croissance des entreprises sur les marchés privés et publics;
4. élargir les possibilités d'investissement pour un large éventail d'investisseurs;
5. construire un écosystème financier solide pour certains secteurs d'activité en croissance (p. ex., le secteur écologique);
6. la confiance dans l'écosystème du marché canadien constitue un avantage concurrentiel mondial.

Principales priorités et activités pour l'exercice 2025-2026 pour faire progresser cet objectif :

1. La CVMO continuera d'utiliser les tests réglementaires par l'intermédiaire du programme TestLab de la CVMO pour promouvoir l'innovation et favoriser la formation de capital. Nous continuerons à gérer les [initiatives](#) annoncées au cours de l'exercice 2024-2025 pour soutenir **la levée de capitaux en phase de démarrage** jusqu'en octobre 2025. Nous mobiliserons les intervenants de l'ensemble de l'écosystème de collecte de capitaux pour recueillir leurs commentaires, évaluer ces initiatives et envisager l'élaboration de politiques futures.
2. Afin de déterminer la meilleure façon de combler les **lacunes de financement** tout au long du continuum public-privé, nous collaborerons avec le gouvernement, les intervenants externes et les leaders d'opinion pour identifier les secteurs de croissance prioritaires pour l'économie de l'Ontario, commencer à étudier les flux de capitaux dans ces secteurs et envisager des possibilités supplémentaires de **programmes pilotes** et d'expériences pour combler les lacunes identifiées. Nous travaillerons également à accroître la sensibilisation, l'engagement et l'adoption de consultations, de projets pilotes et d'expériences visant à améliorer l'accès au capital, notamment par l'intermédiaire du programme TestLab de la CVMO.

3. Afin de promouvoir la formation de capital, nous continuerons de promouvoir les initiatives suivantes :

- surveiller l'utilisation de la **dispense de financement des émetteurs cotés** afin de déterminer si des améliorations sont nécessaires;
- finaliser les modifications proposées pour mettre en œuvre un régime permanent **d'émetteur chevronné bien connu**;
- surveiller l'utilisation du [contrat-cadre](#) de **dispense de prospectus pour les investisseurs autocertifiés** et envisager d'éventuelles modifications des règles qui introduisent une dispense de prospectus fondée sur le contrat-cadre ou d'autres moyens de déterminer les connaissances et les capacités des investisseurs;
- finaliser les recommandations de changements de politique en fonction des commentaires obtenus auprès des comités de l'industrie qui ont été formés à la suite du document de consultation sur l'accès aux **données de marché en temps réel**;
- mener des consultations afin d'envisager de réduire la durée de la **période de détention** applicable aux titres distribués en vertu de la dispense d'investisseur qualifié par les émetteurs assujettis chevronnés;
- élaborer des modifications pour permettre le réinvestissement du produit de la cession au-delà des limites d'investissement maximales en vertu de la **dispense de prospectus par notice d'offre**;
- autoriser les courtiers du marché non réglementé à participer en tant que membres **du groupe de vente** aux offres de prospectus. Suite à la publication d'un [contrat-cadre](#) coordonné par les ACVM en juin 2024, nous surveillerons l'utilisation de l'exemption avant l'expiration des dispositions de temporisation de 18 mois et déterminerons les prochaines étapes qui s'imposent;
- évaluer les résultats de notre [consultation](#) afin d'éclairer l'élaboration d'un cadre qui pourrait constituer la base d'un régime **de fonds d'actifs à long terme** en Ontario pour permettre aux investisseurs particuliers d'accéder plus facilement à des actifs à plus long terme et moins liquides;
- proposer des modifications visant à interdire **aux vendeurs à découvert** de couvrir leurs positions courtes avec de nouvelles actions émises dans le cadre d'une offre publique ou d'un placement privé.

Objectif 6 : Renforcer la position de la CVMO en tant que porte-parole fiable et influent sur les marchés financiers canadiens

Pour s'acquitter efficacement de son mandat dans un environnement en évolution rapide, la CVMO renforcera son approche réglementaire traditionnelle fondée sur les politiques en mettant davantage l'accent sur l'influence, la défense des intérêts et l'éducation. Nous continuerons à affirmer notre présence fiable et influente et à mener la conversation lorsque les entreprises, les investisseurs et les organismes de réglementation souhaitent comprendre les nouveaux risques et saisir de nouvelles possibilités.

Dans notre monde dominé par l'information, où de nombreuses sources rivalisent pour attirer l'attention et où la désinformation se propage rapidement, nous devons nous assurer de faire entendre notre voix clairement au-dessus du bruit de fond. Notre fonction unique sur le marché nous permet de disposer de données et de perspectives précieuses qui, lorsqu'elles sont communiquées de manière efficace, peuvent profiter à nos intervenants et conduire à de meilleurs résultats.

À ce titre, nous nous engageons à accroître notre leadership éclairé, notre collaboration et notre présence sur le marché afin de devenir une plus grande source d'informations impartiales et d'apprentissage pour les investisseurs et les autres acteurs des marchés financiers.

Nous investirons pour formuler de nouvelles idées et perspectives qui les aideront à s'orienter en toute simplicité sur les marchés financiers de l'Ontario. En outre, nous nous engagerons auprès d'eux par l'entremise de canaux qui susciteront l'intérêt et nous partagerons nos connaissances et nos perspectives dans des formats pratiques pour les consommateurs.

Nos efforts dans ce domaine seront orientés vers les résultats suivants :

1. se positionner comme une source de renseignements qui fait autorité sur les risques associés aux marchés financiers et les meilleures pratiques à adopter;
2. influencer les opinions, les comportements et les politiques dans les domaines de compétence de la CVMO et dans l'ensemble du spectre de la réglementation financière;
3. accroître le taux de conformité grâce à une meilleure sensibilisation aux règles de la CVMO et à d'autres exigences réglementaires;
4. favoriser la connaissance et la compréhension des risques et des possibilités sur les marchés financiers pour les investisseurs, les conseillers et les acteurs du marché.

Principales priorités et activités pour l'exercice 2025-2026 pour faire progresser cet objectif :

Nous continuerons de bâtir une présence fiable et influente sur les marchés financiers du Canada. Pour ce faire, nous renforcerons notre engagement auprès des intervenants, augmenterons la collaboration et chercherons à étendre notre influence aux niveaux national et international. Cela peut inclure l'exploration de nouvelles méthodes et de nouveaux canaux pour mobiliser de manière significative les intervenants et la participation à de nouveaux forums où nous pouvons faire progresser les intérêts des marchés financiers de l'Ontario.

Nous chercherons à renforcer la voix forte et très respectée de la CVMO au sein de l'OICV, l'organisme mondial de normalisation pour le secteur des valeurs mobilières et le principal forum de collaboration réglementaire internationale sur les questions touchant les marchés des valeurs mobilières. Grâce à la participation du directeur au conseil d'administration de l'OICV, nous continuerons de contribuer à définir l'orientation générale et la gouvernance de l'OICV et de ses axes de travail prioritaires qui ont un impact sur la réglementation des marchés financiers à l'échelle mondiale. Nous tirerons parti de notre présence au sein des groupes de travail du Conseil d'administration et de la participation de la CVMO à tous les principaux comités de l'OICV pour influencer la politique internationale et l'élaboration des normes et pour éclairer notre travail politique au niveau national. La notoriété de la réputation de confiance et d'influence de la CVMO contribuera à accroître la confiance dans les marchés financiers de l'Ontario et à attirer davantage d'investissements et d'activités sur les marchés financiers, y compris les personnes inscrites, ici.

Ces actes seront soutenus par l'amélioration continue de notre capacité de leadership éclairé afin de faciliter l'innovation réglementaire, d'instaurer la confiance avec nos intervenants et de stimuler la conversation sur les questions clés à l'appui de notre mandat. En nous appuyant sur notre nouvelle division de leadership éclairé, nous identifierons les principales tendances émergentes, mènerons et publierons des recherches en sciences du comportement et utiliserons les résultats et les observations pour éclairer l'élaboration des politiques et influencer les résultats réglementaires. Nous nous exprimerons sur les questions liées à notre mandat, en

utilisant une variété de forums et de canaux publics pour partager le point de vue de la CVMO et faciliter le discours public. Nous continuerons également à faire valoir notre point de vue réglementaire unique dans les procédures judiciaires qui ont un impact sur le droit des valeurs mobilières et la réglementation des marchés financiers en demandant le statut d'intervenant dans certains cas.

Facteurs déterminants

Pour mener à bien les initiatives qui soutiennent nos objectifs stratégiques décrits ci-dessus, la CVMO a besoin d'une base opérationnelle solide. Un modèle opérationnel efficace et agile, de solides capacités numériques et une stratégie de talents flexible ont été identifiés comme des facteurs essentiels de l'exécution de la stratégie. Ces mesures sont fondamentales pour la mise en œuvre de notre Plan stratégique et représentent des initiatives interorganisationnelles qui amélioreront et soutiendront nos opérations internes.

Nous avons identifié les domaines d'intervention suivants pour soutenir nos priorités :

- nous continuerons d'améliorer nos capacités numériques, de données et technologiques pour soutenir la stratégie de la CVMO et accroître notre efficacité opérationnelle et réglementaire;
- nous ferons évoluer notre stratégie de gestion des talents afin de garantir la disponibilité de talents productifs et engagés, dotés de l'expertise requise pour répondre aux priorités clés et au Plan stratégique;
- nous améliorerons également nos processus internes pour soutenir la nouvelle structure organisationnelle et le nouveau modèle opérationnel, notamment en surveillant les progrès par rapport aux objectifs du Plan stratégique et en modifiant notre façon de travailler pour permettre à l'organisme d'atteindre ses résultats.

Principaux risques et stratégies d'atténuation

Principales composantes du cadre de gestion des risques de la CVMO

La CVMO doit gérer un large éventail de risques résultant du rythme des changements et de la complexité croissante des marchés financiers au Canada et dans le monde. La CVMO a un cadre de gestion des risques, mis à jour pour la dernière fois à l'automne 2022, qui vise à appuyer la réalisation des objectifs de la CVMO par l'acceptation à l'échelle de l'entreprise et l'intégration de la gestion des risques dans la prise de décisions, l'élaboration de stratégies et de politiques, les opérations, les processus opérationnels et les activités de transformation. Les principales composantes du cadre sont les suivantes :

- politique de gestion des risques qui fournit des indications concernant l'approche de la gestion des risques adoptée par la CVMO pour atteindre ses objectifs, définit les rôles et les responsabilités en matière de gestion des risques et encourage une forte culture de prévention du risque;
- processus de gestion des risques permettant de détecter, d'évaluer, de gérer, de surveiller et de signaler les risques;
- des outils communs pour permettre une prise de décision fondée sur le risque, tel que le maintien des registres de risques au niveau de l'entreprise, de la division et du service, où ces deux niveaux établissent le profil de risque de la CVMO.

Modèle à trois mesures

La CVMO utilise un modèle à trois mesures tel que publié par l'Institute of Internal Auditors⁴ dans lequel la direction est responsable de la gestion des risques tandis que la Gestion des risques d'entreprise fournit des services de conseil et de surveillance sur le cadre de risque et sa mise en œuvre, y compris la maintenance des politiques et des outils associés.

La vérification interne de la CVMO est un service d'assurance et de conseil au conseil d'administration et à la direction. La fonction de vérification interne est régie par une charte approuvée par le conseil d'administration de la CVMO et par un plan d'audit interne annuel approuvé par le Conseil. Des rapports trimestriels sur l'état et les résultats de toutes les missions de vérification interne sont préparés pour le Comité des finances et de la vérification du Conseil.

Gouvernance et liste des risques d'entreprise

La CVMO a fait appel à une société de conseil externe pour l'aider à élaborer une structure intégrée de gestion des risques et de l'assurance pour l'organisation en tant qu'organisme de réglementation. Par la suite, un nouveau poste de chef de la vérification et des risques a été créé et nommé fin 2024 pour le développement et la mise en œuvre de la fonction et du cadre intégrés.

⁴<https://www.theiia.org/globalassets/documents/resources/the-iias-three-lines-model-an-update-of-the-three-lines-of-defense-july-2020/three-lines-model-updated-french.pdf>

La CVMO élabore et maintient des structures de gouvernance d'entreprise telles que le Comité de gestion des risques du conseil et le Comité directeur de gestion des risques, ainsi que le cadre des risques à l'échelle de l'organisme. Dans le cadre de la nouvelle structure organisationnelle, le chef de la vérification et des risques, qui supervise à la fois les fonctions de vérification et de gestion des risques, rend compte fonctionnellement au Comité des finances et de la vérification du conseil d'administration et administrativement au chef de la direction. Les comités et la direction donnent le ton depuis le sommet. La liste des risques d'entreprise, tenue à jour par la Gestion des risques de l'entreprise en consultation avec la direction, comprend les principaux risques de l'entreprise nuisant à l'organisation dans son ensemble, les risques étant définis dans le contexte de l'incertitude qu'ils représentent pour la réalisation des objectifs de la CVMO.

Le Comité directeur de gestion des risques, composé des cadres supérieurs et de la direction de la CVMO, examine trimestriellement le profil de risque, y compris les risques principaux, nouveaux ou émergents. Ces informations sont communiquées au Comité de gestion des risques du conseil et transmises au conseil d'administration le cas échéant.

Le tableau ci-dessous met en évidence les principaux risques d'entreprise auxquels la CVMO est exposée, ainsi que les mesures d'atténuation. La CVMO continue de surveiller l'environnement de risque et de réagir de manière appropriée à ces risques.

Liste des risques principaux : risques principaux et mesures d'atténuation

Risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Opérationnel	Risques liés aux personnes, aux processus et aux systèmes	La CVMO procède à des examens réguliers et à des mises à jour de ses plans de continuité des activités, de l'analyse de l'incidence sur les activités, de l'analyse des dépendances et de la documentation des principaux programmes. La CVMO a conclu des accords réciproques informels avec d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières afin d'assurer la continuité des services réglementaires clés. Dans le cas d'un événement important lié à la continuité des activités, un plan de communication en situation de crise est également en place pour permettre une communication continue avec les intervenants. En cas de crise présentant un risque d'atteinte à la réputation, la CVMO et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) disposent de plans de communication en situation de crise qui décrivent les procédures à suivre. L'incidence sur la réputation est intégrée dans le processus de gestion des risques. Les plans d'effectifs de la CVMO comprennent des actions détaillées pour conserver, perfectionner, motiver et déployer les

Risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
		ressources humaines, y compris des stratégies diversifiées pour pourvoir les postes critiques et constituer des bassins de talents. La CVMO dispose d'un bureau consacré à la sécurité de l'information, recommandant des politiques, des procédures et des mesures, y compris une feuille de route pluriannuelle en matière de sécurité de l'information. Notre programme de sécurité de l'information est conforme au cadre de cybersécurité du National Institute of Standards and Technology américain. La CVMO effectue des examens réguliers des politiques, des procédures et des mesures établies en matière de technologies de l'information, y compris des Audits des contrôles internes en matière de rapports financiers annuels et des tests de contrôle principaux en matière de technologies de l'information. Les systèmes de la CVMO font l'objet d'une surveillance continue et, le cas échéant, des plans de secours et de sauvegarde des systèmes sont en place. Une feuille de route pluriannuelle des plateformes numériques a été établie. Des initiatives visant à mettre en œuvre la feuille de route ont été définies et sont en cours. Les équipes et les compétences appropriées ont été intégrées et sont en place pour soutenir ces initiatives. En outre, les initiatives font l'objet d'un suivi et de rapports réguliers.
Stratégique	Risques liés à la sélection, à l'adaptation, à la hiérarchisation et à l'exécution de la stratégie	En établissant nos priorités et en mettant en œuvre nos plans d'activité, nous intégrons les attentes du ministère des Finances (énoncées dans la lettre d'orientation annuelle) et prenons en compte divers facteurs environnementaux, les attentes du gouvernement et les besoins en matière de ressources. On consulte les intervenants lors de l'élaboration de notre stratégie. Dans le cadre du processus annuel d'établissement des priorités, on invite les intervenants à fournir des commentaires sur l'Énoncé des priorités proposé par la CVMO dans le cadre d'un vaste processus de consultation publique. Ces initiatives prioritaires font l'objet d'un suivi et d'un contrôle des progrès réalisés tout au long de l'année. En outre, nos normes de service et les résultats en ce qui concerne la fonction opérationnelle de base sont contrôlés trimestriellement et font l'objet d'un examen formel annuel et de modifications, le cas échéant.

Risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
		Nous collaborons également avec nos partenaires des ACVM et suivons les développements internationaux afin d'évaluer s'ils ont une incidence sur notre programme réglementaire.
Réglementation et supervision	Risques liés aux activités de réglementation et de surveillance de la Commission	Nous utilisons des approches fondées sur le risque en ce qui concerne la surveillance de la conformité, y compris les programmes de conformité des inscrits, l'information continue des émetteurs et des fonds d'investissement, l'examen des prospectus et la surveillance de l'infrastructure du marché (bourses, systèmes de négociation parallèle, OAR, agences de compensation et référentiels centraux). Nous supervisons également l'OCRI dans le cadre d'un modèle de coordinateur avec les ACVM. Les éléments suivants nous permettent d'atténuer les risques associés à l'accès et à la sortie des marchés financiers : ▪ notre surveillance et notre contrôle continus (comme indiqué ci-dessus); ▪ notre processus d'inscription solide pour les inscrits avec des examens préalables à l'inscription; ▪ notre approche fondée sur les risques pour l'examen des documents de placement; ▪ notre escalade des problèmes nouveaux et des dossiers à haut risque; ▪ notre processus d'examen approfondi pour les entités d'infrastructure. La Division de l'application de la loi dispose d'un processus de réception centralisé qui cerne et évalue les problèmes, ainsi que d'un processus distinct pour le programme de dénonciation. Nous avons divers processus d'examen et d'approbation, de la réception à l'enquête en passant par le contentieux, afin de détecter et d'évaluer les infractions graves et d'utiliser les outils d'application de la loi appropriés de manière rapide et efficace. Nous avons également établi des cadres, des partenariats et des comités avec les organismes de réglementation locaux, nationaux et internationaux, ainsi qu'avec les forces de l'ordre. Les comités directeurs et le Comité de coordination des politiques des ACVM, le conseil d'administration de la CVMO et le

Risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
		parrainage de la direction de projets exercent une surveillance qui permet une détection précoce et une atténuation des risques lors de l'élaboration des politiques. Il existe plusieurs contrôles de gestion de projets au sein de ces comités, notamment des rapports réguliers sur l'avancement des projets.
Financier	Risques résultant d'une mauvaise gestion, d'une déclaration erronée des ressources économiques ou de l'incapacité à respecter les budgets ou les engagements financiers	La CVMO a mis en place des processus éprouvés pour l'examen mensuel des résultats financiers, l'examen trimestriel de l'évolution des prévisions et l'établissement du budget annuel afin de garantir la gestion des contraintes financières. Nous disposons d'une politique en ce qui concerne les réserves dont l'objectif est maintenu et contrôlé par la direction.
Externe	Risques liés à l'absence de détection, d'évaluation ou de suivi des risques résultant de l'environnement externe ou des risques systémiques	Nous supervisons les infrastructures de marché d'importance systémique et surveillons le respect des règles conçues pour gérer les risques systémiques. Nous organisons des réunions régulières du groupe de travail interne sur le risque systémique de la CVMO et participons aux réunions du Comité sur les risques systémiques des ACVM et du Comité de surveillance des risques systémiques des Responsables des organismes de réglementation. Nous participons également aux groupes de travail et aux comités de l'Organisation internationale des commissions de valeurs pour discuter des développements nationaux et internationaux. Nous poursuivons notre travail sur la détermination des nouveaux problèmes réglementaires liés à l'environnement externe, notamment par des réunions ponctuelles avec d'autres entités, et nous effectuons des analyses ponctuelles des risques et des vulnérabilités en utilisant des ressources internes et externes.

Plan des ressources humaines

Dans un environnement réglementaire en constante évolution, la CVMO reconnaît que notre plus grand atout est notre personnel. Le plan des ressources humaines reflète notre engagement à favoriser une main-d'œuvre dynamique, inclusive, agile et performante qui s'aligne sur nos objectifs et valeurs organisationnels. Au cours des trois prochaines années, les stratégies, programmes et initiatives en matière de ressources humaines viseront à soutenir le changement et la transformation organisationnels, à améliorer l'expérience des employés de la CVMO et à garantir la disponibilité des talents, des compétences et des capacités nécessaires pour réussir aujourd'hui et relever les défis de l'avenir. Les domaines d'intérêt prioritaires du plan des ressources humaines sont les suivants :

- Poursuivre les investissements récents dans les objectifs **d'attraction, de rétention et de développement** des talents en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies, des programmes et des initiatives renouvelés qui reconnaissent que répondre aux besoins en talents en constante évolution d'un organisme axé sur un objectif nécessite une proposition de valeur convaincante pour les employés. Cette proposition de valeur pour les employés sera continuellement évaluée en termes de pertinence et d'efficacité par le biais d'analyses comparatives externes au sein de marchés de talents comparables et en interne par rapport aux mesures organisationnelles d'**engagement et de rendement de la main-d'œuvre**.
- Offrir un environnement de travail **inclusif, accueillant et axé sur le numérique** permettant à chacun de s'exprimer librement, de se sentir valorisé et d'atteindre son plein potentiel, tant sur le plan professionnel que personnel. Cet objectif sera atteint en **renforçant l'engagement des employés** et en favorisant une **culture** qui soutient **l'innovation, l'agilité et la collaboration** tout en **intégrant davantage les valeurs d'inclusion, de diversité et d'équité** dans les politiques, les programmes et les opérations de l'organisation.
- Tirer parti des investissements réalisés dans **la technologie, l'activation numérique et l'analyse des données** pour rationaliser les opérations, les processus et les résultats des RH. **L'amélioration des pratiques de gestion de la main-d'œuvre et des risques** sera obtenue en renforçant les capacités d'analyse, en offrant des possibilités accrues de **quantifier l'incidence et l'efficacité** de nos initiatives et en prenant des décisions fondées sur des données qui soutiennent nos objectifs stratégiques.

L'objectif primordial des stratégies, programmes et initiatives renouvelés en matière de ressources humaines est l'alignement sur la réalisation des objectifs organisationnels – cela commence, fondamentalement, par une main-d'œuvre engagée, diversifiée et prospère, équipée pour réussir et atteindre les objectifs stratégiques de la CVMO.

Programmes de rémunération globale et considérations relatives au marché et à la main-d'œuvre

Politique de rémunération, rémunération au rendement et santé et bien-être des employés

À compter de l'exercice 2023-2024, la CVMO a procédé à un examen approfondi de la rémunération et a introduit une politique de rémunération actualisée et une nouvelle structure salariale à compter du 1^{er} avril 2024. Cette étude comprenait l'analyse comparative des salaires pour les postes de la CVMO en utilisant des données de marché comparatives du secteur public, de l'industrie générale et d'autres secteurs où la CVMO doit rivaliser pour attirer les talents spécialisés nécessaires pour atteindre les objectifs organisationnels et réglementaires. La rémunération des cadres désignés est déterminée conformément à la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic*. Dans le cadre de la nouvelle structure, la CVMO a élaboré deux structures salariales et deux échelles salariales, intégrant la capacité de différencier les postes et de comparer la rémunération aux marchés de talents pertinents afin de garantir la compétitivité au sein du marché approprié. L'introduction de la nouvelle structure et du nouveau programme de rémunération a marqué le début d'une mise en œuvre pluriannuelle qui permet un investissement continu dans la restauration et, à terme, dans l'atteinte de la compétitivité en matière de rémunération.

La structure de rémunération de la CVMO identifie la médiane du marché comme objectif de compétitivité tandis que les pratiques d'administration des salaires, ou la capacité d'un individu à atteindre cet objectif, sont fondées sur le principe de la rémunération au rendement où toute augmentation annuelle de salaire ou toute rémunération variable est fondée sur le mérite individuel et peut être gagnée chaque année. Ces pratiques d'administration des salaires excluent les augmentations salariales supposées par paliers qui sont courantes dans une grande partie du secteur public.

Les employés de la CVMO ont accès à un programme traditionnel d'assurance-maladie qui comprend des services complets de santé, de soins dentaires, des options de dépenses en matière de santé flexibles et une invalidité de courte durée ou de longue durée; et la couverture d'assurance-vie complétée par des offres de programmes de mieux-être sur mesure, comme l'accès parrainé à un soutien en santé mentale numérique.

Caractéristiques et considérations relatives à la main-d'œuvre de la CVMO

La nature dynamique des marchés des talents au sein desquels la CVMO est en concurrence pour attirer des talents spécialisés a été affectée par des ajustements rétroactifs de rémunération pluriannuels dans le secteur public, des vulnérabilités engendrées par des pressions inflationnistes et une expansion et une contraction sectorielles cycliques dans d'autres secteurs, aggravées par des augmentations salariales annuelles consécutives compétitives sur le marché dans d'autres. La CVMO est sortie de la période de 3 ans requise d'augmentations annuelles de 1 %, ou de la période de modération exigée par le projet de loi 124, avec une position concurrentielle diminuée au sein des marchés de talents pertinents par rapport aux autres employeurs en concurrence pour les mêmes talents. La diminution du positionnement concurrentiel en matière de rémunération a contribué de manière significative au taux de rotation élevé qui a persisté et dépassé le seuil de risque établi pour la main-d'œuvre pendant 2 ans. La durée moyenne de l'emploi a considérablement diminué,

tandis que les estimations relatives à l'admissibilité à la retraite sont demeurées constantes. Le plan des ressources humaines prévoit l'atténuation des risques liés à la main-d'œuvre et aux talents.

L'effectif de la CVMO n'est pas syndiqué et est principalement composé d'employés à temps plein. La taille maximale de l'effectif est approuvée chaque année et représentée sous forme *de postes approuvés*.⁵ Pour comprendre la main-d'œuvre sous différents angles, la CVMO mesure le nombre de personnes qui participent activement aux activités quotidiennes de la main-d'œuvre (« activement employées ») et qui « occupent » les « postes approuvés ». Un exemple illustratif, utilisant le 6 février 2025 comme point dans le temps, indique que 658 employés permanents à temps plein et 24 employés à durée déterminée ou contractuels étaient activement employés par la CVMO, ainsi que 6 conseillers. L'effectif de la CVMO est composé de 92 postes de direction et de 7 postes (y compris le poste d'arbitre en chef) désignés comme *cadres supérieurs* conformément à la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic*.

⁵ Voir le tableau à la page 23 (Nombre total de postes permanents) pour référence.

Initiatives avec des tiers

Mission nationale

La CVMO travaille en étroite collaboration avec d'autres organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières en vue d'harmoniser notre législation et nos pratiques réglementaires dans l'intérêt des marchés financiers de l'Ontario et du Canada et de leurs investisseurs. Nous travaillons également avec d'autres organismes de réglementation, agences et organismes gouvernementaux pour échanger des informations, résoudre les problèmes émergents et élaborer des réponses réglementaires.

Partenaires nationaux

Vous trouverez ci-dessous une liste des forums dont la CVMO est un membre ou un participant actif, ainsi que des organismes pour lesquels la CVMO joue un rôle de surveillance.

Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) – La CVMO est un membre actif des ACVM, un forum composé des 13 organismes de réglementation des valeurs mobilières des provinces et territoires du Canada. Les ACVM œuvrent en faveur d'un cadre de réglementation des valeurs mobilières coordonné et moderne à l'échelle nationale.

Comité de coordination des politiques (CCP) – Les ACVM ont mis sur pied le CCP, qui supervise les initiatives d'élaboration de politiques, facilite la prise de décisions et fournit en temps opportun des réponses à des questions relatives à l'élaboration de politiques des ACVM. Le comité est composé des présidents de huit autorités de réglementation (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse). Le chef de la direction de la CVMO en assume actuellement la présidence.

Comités permanents et comités chargés de projet des ACVM – En participant aux comités permanents et aux comités chargés de projet, le personnel de la CVMO travaille avec les membres des ACVM à l'élaboration de politiques et à la mise en œuvre de programmes de réglementation. La CVMO participe à divers comités de projet traitant d'initiatives politiques particulières, notamment les efforts de réduction de la charge réglementaire, les cryptoactifs, et le renforcement de la confiance et de la protection des investisseurs.

Responsables des organismes de réglementation – Il sert de forum fédéral-provincial où les membres ayant des responsabilités réglementaires et prudentielles pour différents éléments du système financier échangent des informations et des points de vue sur les questions réglementaires émergentes, les tendances du système financier et les évolutions générales du marché. Il est présidé par le gouverneur de la Banque du Canada et comprend le ministère des Finances du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières, l'Autorité des marchés financiers du Québec, la CVMO, l'Alberta Securities Commission et la British Columbia Securities Commission. La CVMO est également membre du Comité de surveillance des risques systémiques, qui a été mis sur pied par les Responsables des organismes de réglementation afin de collaborer et de mettre en commun l'information sur l'évaluation des vulnérabilités et des risques touchant le système financier canadien.

Organismes d'autoréglementation (OAR) – Les OAR sont des organismes qui réglementent les activités et les normes de pratique et de conduite commerciale de leurs membres et de leurs représentants. La CVMO supervise les activités d'un OAR reconnu, le Nouvel organisme d'autoréglementation du Canada. Les deux OAR précédents, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, ont fusionné le 1^{er} janvier 2023 pour devenir le nouvel Organisme d'autoréglementation du Canada, qui a ensuite changé de nom pour devenir le Nouvel organisme d'autoréglementation du Canada le 1^{er} juin 2023.

Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) – L'OSBI est un service gratuit et indépendant qui permet de résoudre les litiges en matière de services bancaires et d'investissement entre les entreprises participantes et leurs clients. Les ACVM et l'OSBI ont mis en place un protocole d'entente qui décrit un cadre de surveillance permettant aux ACVM et à l'OSBI de coopérer et de communiquer de façon constructive pour s'assurer que l'OSBI continue de respecter les normes établies par les ACVM.

Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier – Les ACVM sont membres du Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier, par l'entremise duquel les organismes de réglementation des régimes de retraite, des valeurs mobilières et des assurances coordonnent, harmonisent et rationalisent la réglementation des produits et des services financiers au Canada.

Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) – Le CCRC est un organisme qui supervise les cabinets d'experts-comptables qui contrôlent les émetteurs assujettis canadiens. Le CCRC fait la promotion d'une qualité d'audit durable par l'entremise d'une réglementation proactive, d'évaluations serrées de l'audit, d'un dialogue avec les intervenants nationaux et internationaux, et de renseignements pratiques qui renseignent les participants sur les marchés financiers et contribuent à la confiance du public dans l'intégrité des rapports financiers. La CVMO et le CCRC ont mis en place un protocole d'entente pour faciliter l'échange d'information qui soutient la collaboration sur les questions d'examen et de surveillance.

Équipe de lutte contre les infractions graves quasi criminelles – L'Équipe de lutte contre les infractions graves quasi criminelles est un partenariat d'application de la loi entre la CVMO, le Programme de la criminalité financière de la GRC et la Direction de la lutte contre l'escroquerie de la Police provinciale de l'Ontario. Elle combine les compétences policières des forces de l'ordre et l'expertise de la CVMO en juricomptabilité et sur les marchés de capitaux pour enquêter et poursuivre les infractions graves à la loi en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario et du *Code criminel* du Canada.

Protocoles d'entente nationaux

La CVMO a conclu un certain nombre de protocoles d'entente nationaux, dont un avec le ministre des Finances de l'Ontario. Ce protocole d'entente définit les principales responsabilités du ministère des Finances et de la CVMO, y compris les rôles et responsabilités du ministre et du sous-ministre des Finances, ainsi que du président, des membres du conseil d'administration et du chef de la direction de la CVMO. Des protocoles d'entente ont également été conclus avec d'autres organismes gouvernementaux, des organismes de réglementation et des organismes d'application de la loi au Canada. Ces protocoles d'entente renforcent les relations et favorisent la collaboration sur des questions d'intérêt mutuel et, le cas échéant, permettent l'échange d'informations sur une base confidentielle pour aider chaque organisation à remplir son mandat respectif.

On peut consulter la liste actuelle des protocoles d'entente nationaux sur le [site Web](#) de la CVMO.

Engagement international

La CVMO contribue au programme international de réglementation des valeurs mobilières en participant activement aux activités des organismes et des comités internationaux. Les activités internationales de la CVMO sont axées sur le soutien de la stabilité financière et d'autres normes, l'échange de renseignements et la collaboration dans le cadre d'initiatives transfrontalières. Il s'agit de secteurs clés où la collaboration avec des partenaires internationaux est essentielle pour protéger les intérêts des investisseurs et l'intégrité de nos marchés.

Partenaires internationaux

La CVMO participe activement aux activités des organisations internationales, notamment au sein de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et la North American Securities Administrators Association, afin de mieux se positionner en ce qui a trait à la détection des infractions relatives aux valeurs mobilières, aux enquêtes connexes et à l'application de la loi, à l'élaboration de politiques de réglementation et à la surveillance des problèmes émergents. La collaboration avec des partenaires internationaux est essentielle à la défense des intérêts des investisseurs et à l'intégrité de nos marchés canadiens.

Conseil, comités et groupes de travail de l'OICV – La CVMO siège au conseil d'administration de l'OICV, un organisme décisionnel exécutif représentant les principaux organismes de réglementation des valeurs mobilières des marchés financiers des pays développés et en développement. La CVMO participe à tous les comités majeurs de l'OICV. Nos contributions actuelles sont les suivantes :

- participer au Groupe d'examen, qui passe en revue les demandes de pays qui souhaitent devenir signataires du Protocole d'entente multilatéral de l'OICV à propos de la consultation et de la coopération ainsi que de l'échange de renseignements (Protocole d'entente multilatéral de l'OICV) ainsi que le Protocole d'entente multilatéral renforcé de l'OICV à propos de la consultation et de la coopération ainsi que de l'échange de renseignements (Protocole d'entente multilatéral de l'OICV);
- siéger au Comité sur l'application de la loi et l'échange de renseignements, qui formule des recommandations sur la prévention des crimes liés aux valeurs mobilières, l'application de la loi et l'échange transfrontalier d'information entre les organismes de réglementation;
- participer au Comité sur la comptabilité, l'audit et la divulgation, au Comité de la réglementation des marchés secondaires, au Comité de la réglementation des marchés intermédiaires, au Comité sur la gestion des investissements, au Comité des investisseurs de détail et au Comité d'évaluation, qui est responsable d'évaluer la mise en œuvre des objectifs et des principes de l'OICV en matière de réglementation des valeurs mobilières;
- participer au Groupe de travail sur la finance durable, qui examine les divulgations relatives à la finance durable, à l'écoblanchiment et aux activités croissantes des fournisseurs d'information sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, les agences de notation liées à ces enjeux et l'élaboration d'un cadre d'assurance relatif à la durabilité;
- participer au Groupe de mobilisation en matière de stabilité financière, qui collabore avec le Conseil de stabilité financière sur des questions à facettes multiples comme les fonds de marchés monétaires, les fonds d'investissement à capital variable, la liquidité des obligations et les marges;
- participer à des initiatives visant à faciliter l'échange transfrontalier d'information et la coopération internationale et à favoriser la stabilité financière;

- participer au Groupe de travail sur les technologies financières au niveau du conseil d'administration qui élabore, supervise, exécute et met en œuvre le programme de réglementation de l'OICV pour les technologies financières.

La CVMO occupe des rôles de direction au sein d'un certain nombre de comités et de groupes de travail. À compter du 20 janvier 2025, cela comprend la vice-présidence du Comité sur la comptabilité, l'audit et la divulgation, la coprésidence du groupe de travail sur l'innovation en matière de finance verte du Groupe de travail sur la finance durable et la vice-présidence du réseau sur la diversité.

Application de la loi transfrontalière – La CVMO collabore avec d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières pour échanger des renseignements et fournir de l'aide dans les enquêtes sur des allégations d'inconduite transfrontalière. Le Protocole d'entente multilatéral de l'Organisation internationale des commissions de valeurs, signé par plus de 120 autres commissions des valeurs mobilières et organismes gouvernementaux, est un instrument essentiel pour faire progresser la collaboration internationale en matière d'application de la loi.

En 2018, la CVMO a également adhéré au Protocole d'entente multilatéral de l'OICV. Le Protocole d'entente multilatéral de l'OICV élargit les formes d'aide disponibles dans le cadre du Protocole d'entente multilatéral de l'OICV.

Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) – Créé par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale en 1999, les équipes du PESF effectuent une analyse approfondie du secteur financier d'un pays, y compris les banques, les compagnies d'assurance, les autorités en valeurs mobilières et les bourses étrangères. Elles analysent également le système de paiement d'un pays et la surveillance réglementaire qui régit ses institutions financières et ses marchés. La plus récente évaluation de la stabilité du système financier canadien est disponible sur le site Web du FMI.

Les organismes fédéraux et provinciaux canadiens participent actuellement au PESF 2025, qui a débuté en mai 2024. La CVMO et certains autres membres des ACVM contribuent à un certain nombre de volets de travail du PESF en fournissant des informations détaillées et des réponses aux questionnaires et aux demandes de données, et en s'engageant auprès des représentants du FMI dans le cadre d'une vaste série de réunions en octobre 2024 et février 2025. La mission du PESF 2025 du FMI aboutira à l'achèvement de plusieurs rapports, dont l'évaluation de la stabilité du système financier du Canada, dont la publication est actuellement prévue pour l'été 2025.

Pour obtenir les renseignements les plus récents sur la participation et le leadership de la CVMO à l'échelle internationale, veuillez consulter le [site Web de la Commission](#).

Protocoles d'entente internationaux

La CVMO a conclu un certain nombre de protocoles d'entente avec des partenaires internationaux afin de favoriser la coopération et l'échange de renseignements sur diverses questions, notamment sur l'application de la loi. Ces protocoles renforcent les relations et favorisent la collaboration en matière d'intérêt mutuel. On peut consulter la liste actuelle des protocoles d'entente internationaux sur le [site Web](#) de la CVMO.

Comités consultatifs de la CVMO

La direction et le personnel des divisions et des services d'exploitation de la CVMO sont appuyés par divers comités consultatifs de tiers qui ont été établis pour une ou plusieurs des fins suivantes :

- fournir une vaste gamme d'idées et d'expertise au fur et à mesure de l'élaboration d'initiatives stratégiques;
- aider la CVMO à comprendre comment une politique particulière, récemment mise en œuvre, touche les intervenants sur les marchés financiers;
- améliorer la compréhension par la CVMO des problèmes auxquels un groupe d'intervenants est confronté de façon continue.

Les comités consultatifs de la CVMO sont les suivants :

Le Conseil consultatif du chef de la direction, qui fournit au chef de la direction de la CVMO des conseils sur les enjeux émergents qui ont une incidence sur l'industrie, les investisseurs et les marchés financiers de l'Ontario.

Le Comité consultatif sur l'information continue, qui conseille le personnel de la CVMO au sujet de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'examen des politiques et des pratiques relatives à l'information continue.

Le Comité consultatif technique sur les fonds d'investissement, qui conseille le personnel de la CVMO au sujet des problèmes de conformité technique découlant du régime réglementaire des fonds de placement et des possibilités de mieux harmoniser les objectifs des investisseurs et des représentants du secteur et des objectifs en matière de réglementation.

Le Groupe consultatif des investisseurs est le groupe consultatif indépendant de la CVMO. Il représente les points de vue de protection des investisseurs particuliers sur les politiques et les initiatives de réglementation de la CVMO. Il fournit des conseils et produit des soumissions en réponse aux demandes publiques de commentaires de la Commission sur les règles, les politiques, les documents conceptuels et les documents de discussion proposés, y compris la déclaration annuelle des priorités de la CVMO. Il met de l'avant les questions de politiques à examiner et fournit des conseils sur l'efficacité des initiatives en matière de protection des investisseurs de la Commission.

Le Comité consultatif de la structure des marchés, qui sert de forum pour discuter des questions et des initiatives d'établissement de règles et de politiques relatives à la structure des marchés et aux transactions qui surviennent sur les marchés financiers canadiens et mondiaux.

Le Comité consultatif sur les personnes et compagnies inscrites, qui sert de forum où l'on discute des problèmes auxquels font face les personnes et les compagnies inscrites relativement à l'interprétation et au respect de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario, y compris des questions liées à l'inscription et à la conformité.

Le Comité consultatif sur les valeurs mobilières, qui conseille la CVMO sur les initiatives de réglementation et de politiques, ainsi que sur les tendances des marchés financiers.

Le Comité consultatif d'experts pour les personnes âgées (CCEPA) – sert de forum pour discuter des problèmes et des défis auxquels font face les personnes âgées et pour fournir des avis d'experts et des

commentaires sur les politiques, les activités opérationnelles, éducatives et de sensibilisation liées aux valeurs mobilières qui sont conçues pour répondre aux besoins des investisseurs plus âgés.

Comité consultatif du Tribunal des marchés financiers :

Le Comité consultatif d'examen de la législation sur les instances en valeurs mobilières, qui fournit des commentaires et des conseils sur les initiatives politiques et procédurales relatives aux instances tenues devant le Tribunal.

Les comités consultatifs des ACVM sont les suivants :

Le Groupe consultatif des investisseurs des ACVM, qui est un comité consultatif indépendant créé par les ACVM. Il fournit une rétroaction et des commentaires écrits sur les règles et les politiques actuelles et proposées des ACVM, ainsi que sur les documents conceptuels et les ébauches de discussion en cours. Le mandat consiste à représenter les intérêts des investisseurs particuliers partout au Canada en fournissant des conseils aux ACVM sur ses politiques et ses initiatives de réglementation qui ont une incidence sur les investisseurs particuliers.

Le Comité consultatif sur les rapports financiers, qui conseille le comité des chefs comptables des ACVM sur des initiatives pertinentes en matière de politique et diverses questions techniques en matière de comptabilité et d'audit relativement aux exigences et aux directives applicables aux rapports financiers dans les lois régissant les valeurs mobilières au Canada. Il constitue également un forum où l'on discute des pratiques et des tendances en matière de rapports financiers sur les marchés financiers canadiens et mondiaux.

Le Comité consultatif technique de surveillance du secteur minier, qui conseille les ACVM sur des questions d'ordre technique relatives aux exigences en matière de divulgation dans le secteur minier. Il sert également de forum assurant une communication constante entre les ACVM et l'industrie minière.

Plan de communication

Orientation stratégique

Nous sommes guidés par les principes suivants :

- accorder la priorité à la consultation et aux interactions avec les intervenants quant au travail en cours et aux priorités de la CVMO;
- tirer parti des stratégies d'écoute actuelles pour comprendre les voies de communication privilégiées des intervenants et élaborer des démarches adaptées en conséquence;
- énoncer de façon claire et cohérente les priorités et les résultats de la CVMO auprès des auditoires internes et externes;
- mettre l'accent sur les principaux sujets prioritaires (moderniser la réglementation, protéger les investisseurs, soutenir la formation de capital, faciliter l'innovation, etc.) et assurer l'uniformité des messages clés dans tous les médias;
- communiquer de façon transparente et mesurable de sorte que les intervenants comprennent ce que nous faisons et comment nous le faisons, et se sentent motivés par notre travail;
- assurer une diffusion maximale en mettant en œuvre des stratégies de communication intégrées qui mettent à profit l'ensemble des outils, des ressources et des médias (notamment les communications numériques et les médias sociaux d'entreprise).

Communication externe

Notre stratégie de communication externe est conçue pour garantir que le public investisseur, les acteurs du marché et les intervenants intéressés connaissent nos processus, nos points de contact, nos normes de service et nos priorités.

Nous élaborons et mettons en œuvre des stratégies de communication afin de sensibiliser les acteurs du marché et les intervenants intéressés à ses priorités et à ses actions, et de leur permettre de mieux les comprendre. La CVMO cherche également des occasions de maximiser de manière proactive la visibilité de ses priorités et, plus généralement, du rôle important que joue l'Ontario sur les marchés financiers canadiens. Notre approche accorde la priorité à l'élaboration du contenu, au leadership éclairé et à la sensibilisation des cadres supérieurs, ce qui définit clairement ses principaux messages et priorités.

La CVMO communique et collabore régulièrement avec les acteurs du marché et d'autres intervenants par le biais de publications et de canaux tels que les médias sociaux, la publicité payante, les bulletins d'information, les événements de sensibilisation du public, les webinaires, les rapports d'entreprise et ses propriétés numériques. D'autres domaines propres à une initiative particulière sont présentés ci-dessous.

Lorsque des questions posent des risques à la confiance du public dans les marchés financiers de l'Ontario, la CVMO élabore également des stratégies de communication pour atténuer ces risques.

Campagnes d'information publique

La CVMO mène des campagnes d'information publique tout au long de l'année dans le cadre d'activités opérationnelles, qui comprennent les médias sociaux payants et organiques, la publicité payante et les événements de sensibilisation du public.

Nous menons des campagnes intégrées d'éducation et de sensibilisation des investisseurs afin de promouvoir les outils et ressources d'éducation financière et d'éducation des investisseurs disponibles sur GerezMieuxVotreArgent.ca auprès des investisseurs particuliers. Les campagnes peuvent inclure des campagnes de médias sociaux payantes et organiques (Meta, YouTube, X, Reddit, Pinterest) ainsi que de la publicité numérique et traditionnelle et de la sensibilisation communautaire. L'éducation à la prévention de la fraude reste une priorité, notamment en ce qui concerne les escroqueries numériques, sur les réseaux sociaux, l'IA et les cryptomonnaies, qui ciblent de plus en plus tous les groupes démographiques. Dans le cadre du programme La CVMO au sein de la collectivité, elle continue de proposer des présentations sur la prévention de la fraude et l'éducation des investisseurs en partenariat avec des organismes et divers groupes communautaires qui peuvent contribuer à amplifier nos messages.

Les campagnes d'éducation et de sensibilisation des investisseurs prévues pour l'exercice 2025-2026 sont les suivantes :

- Des **campagnes thématiques** qui s'inscrivent dans les efforts de collaboration des organismes de réglementation financiers et gouvernementaux, et des **campagnes saisonnières** où nous relient le contenu financier au calendrier et aux événements de la vie des investisseurs particuliers :
 - **Campagne de printemps d'avril et mai** : nettoyage de printemps de votre portefeuille, bilan de vos placements
 - **Campagne du mois de juin pour les aînés** : investir pour la retraite, FERR, prévention de la fraude, personne de confiance
 - **Campagne d'été de juillet et août** : épargne, budgétisation, dépenses de vacances
 - **Campagne de rentrée scolaire de septembre** : cours de l'Académie d'investissement, apprentissage de l'argent pour vos enfants, notions de base de l'investissement
 - **Campagnes du Mois de l'éducation des investisseurs d'octobre et de la Semaine mondiale des investisseurs** : investissements, risque et rendement, investissement autonome
 - **Campagne du Mois de la littératie financière de novembre** : notions de base de l'investissement, types de comptes de placement, épargne, budgétisation, discussions sur l'argent
 - **Campagne des fêtes de décembre** : dépenses des fêtes, résolutions financières, planification de la saison des impôts
 - **Campagne REER de janvier et février** : investissement et fiscalité, comptes de placement enregistrés, collaboration avec les conseillers
 - **Campagne du mois de mars pour la prévention de la fraude** : types de fraude, signes avant-coureurs et prévention
- **Campagnes de prévention et de sensibilisation à la fraude.** Nous promouvons activement la sensibilisation à la fraude et les messages de prévention à travers des campagnes thématiques et saisonnières, et prévoyons mener des campagnes pour promouvoir la sensibilisation aux principaux outils de prévention de la fraude tels que :

- **Campagne d'alertes aux investisseurs de la CVMO** : promotion tout au long de l'année des alertes et des avertissements aux investisseurs de la CVMO par le biais de la publicité de recherche Google
- **Campagnes de marketing numérique payantes pour des programmes qui s'étendent au-delà de l'investisseur particulier.** D'autres campagnes d'entreprise visent à accroître la sensibilisation et l'engagement auprès de nos publics cibles.

Afin de soutenir la sensibilisation continue à notre programme de dénonciation et aux événements clés, y compris le Dialogue de la CVMO, nous utilisons le marketing numérique ciblé pour atteindre notre public. Les plans pour l'exercice 2025-2026 sont les suivants :

- Pour les événements, nous nous concentrons sur l'augmentation de la fréquentation et de la participation grâce à des publicités ciblées sur diverses plateformes numériques. Dans le cadre du programme de dénonciation, nos campagnes visent à sensibiliser le public à l'importance de signaler les activités contraires à l'éthique et à fournir des canaux clairs et accessibles pour le faire.
 - **Dialogue de la CVMO** : généralement à la fin de l'hiver et au début du printemps. L'événement de cette année est prévu pour le 24 avril 2025, nous prévoyons donc que toute campagne planifiée sera programmée pour fin mars et début avril.
 - **Programme de dénonciation de la CVMO** : généralement à l'automne et toute l'année, si nécessaire.
 - **Autres événements publics** : toute l'année et selon les besoins.
- **Campagnes de sensibilisation** visant à sensibiliser le public au **programme TestLab de la CVMO**, qui teste une série d'initiatives visant à soutenir la levée de capitaux à un stade précoce pendant une période de 18 mois, de mai 2024 à octobre 2025.

La CVMO exige également une certaine flexibilité dans les délais d'examen et d'approbation des campagnes afin de pouvoir réagir aux événements actuels et aux évolutions du marché qui ont une incidence sur la protection des investisseurs et qui nécessitent une réponse immédiate.

Les résultats attendus incluent une sensibilisation accrue et une plus grande participation aux événements et programmes de la CVMO, une utilisation accrue des ressources en éducation des investisseurs et une meilleure connaissance des stratégies de prévention de la fraude par les investisseurs particuliers.

La CVMO mesure le succès de la campagne à l'aide de mesures de rendement, notamment, mais sans s'y limiter, les impressions, les taux de clics, les taux de conversion, les enquêtes auprès des utilisateurs finaux et l'engagement global.

Dialogue de la CVMO

Le Dialogue de la CVMO est la conférence annuelle phare de la Commission, qui attire chaque année plus de 500 acteurs du marché et investisseurs de haut niveau. Il explique le rôle qu'occupe l'Ontario en tant que chef de file des marchés financiers et propose des discussions plénières avec des leaders d'opinion de renommée internationale et d'éminents experts en politiques du monde entier.

Le Dialogue 2025 de la CVMO aura lieu le 24 avril et réunira des dirigeants d'entreprise, des investisseurs, des organismes de réglementation de haut niveau et des experts en politique internationale, qui discuteront des

tendances actuelles et futures des marchés financiers et de la réglementation des valeurs mobilières, ainsi que des mesures en cours pour garantir que nos marchés financiers soient les meilleurs de leur catégorie.

Rapports de la Commission

La CVMO communique également comme suit avec ses intervenants sur ses activités opérationnelles et les autres points saillants :

- Rendre compte publiquement tous les trimestres de ses progrès en rapport avec ses normes relatives aux engagements de services (voir l'annexe A);
- Rendre compte de ses principales réalisations par rapport à son Énoncé des priorités et fournir des statistiques relatives à son travail de réglementation de base dans son rapport annuel;
- Publication de divers rapports sommaires ou d'activités propres à une division ou un service.

Veuillez vous référer au [site Web de la CVMO](#) pour accéder à une ressource centralisée des publications d'entreprise.

Mobilisation des intervenants

Ouverte aux commentaires des intervenants, la CVMO met l'accent sur les communications intégrées et la création de relations avec l'industrie, les investisseurs et d'autres groupes d'intervenants. La mobilisation des intervenants se caractérise par un leadership éclairé et la sensibilisation proactive afin de convaincre les commentateurs de participer à des consultations et à des discussions sur les priorités et les initiatives stratégiques de la CVMO.

Dans le cadre de l'élaboration des politiques et des règles, la CVMO a mis sur pied plusieurs comités consultatifs afin de recueillir des commentaires sur les questions de réglementation et les tendances de l'industrie. Par l'entremise de ces comités consultatifs, des représentants de la communauté, du commerce de détail et de l'industrie donnent leur avis sur l'élaboration de règlements nouveaux ou modifiés sur les valeurs mobilières. La CVMO a pour principe directeur d'inviter des candidats à faire partie de ses comités consultatifs et de profiter ainsi de la diversité de leurs idées et de leurs expériences.

La CVMO invite également les intervenants à participer à diverses tables rondes sur les politiques et à formuler des commentaires sur les instruments, les règles et les initiatives proposés, y compris son Énoncé des priorités.

Elle invite les investisseurs à participer à des séminaires et à d'autres événements.

La CVMO collabore activement avec les entreprises et les autres organismes de réglementation pour appuyer l'innovation et moderniser la réglementation par l'intermédiaire du Bureau de l'innovation de la CVMO.

Communications internes

Les communications internes de la CVMO mettent l'accent sur la communication de la direction aux employés à l'égard de ses priorités. Cette mobilisation est réalisée par l'intermédiaire du site intranet du personnel, des bulletins hebdomadaires, des messages de la direction, des réunions périodiques en personne ou virtuelles et des foires aux questions spontanées.

Technologie de l'information

La complexité croissante du marché entraîne une plus grande dépendance à l'égard des données, des analyses et des opérations numériques simplifiées. Il est essentiel que la CVMO dispose des capacités nécessaires pour évoluer dans un environnement axé sur le numérique et les données. Nous mettons l'accent sur l'atteinte d'une efficacité opérationnelle grâce à des outils, des technologies et des processus modernes et le renforcement des capacités de traitement des données et d'analyse et la création d'une culture fondée sur les données et d'analyse sans compromis pour faire de la CVMO un organisme de réglementation axé sur les données.

La CVMO investit dans la technologie et l'infrastructure afin de mettre en place des capacités numériques et de gestion des données essentielles. Ces capacités amélioreront considérablement notre efficacité opérationnelle, permettant de mieux cerner les tendances et les risques pour appuyer la prise de décisions, les activités de conformité et d'application de la loi, la surveillance des risques systémiques et l'élaboration de politiques.

Intelligence artificielle

La CVMO élabore un cadre de gouvernance de l'IA, conformément à la Directive sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle, qui comprend des principes et des exigences en matière d'IA, ainsi que des procédures d'IA qui aborderont les normes de confidentialité des données, les lignes directrices éthiques, les protocoles de sécurité, les exigences de conformité, les mesures de responsabilisation et les procédures de gestion des risques.

Dans le cadre de ce travail, plusieurs preuves de concepts (IA générative basée sur le Web, Copilot pour Microsoft 365 et Dynamics 365, et utilisant de grands modèles de langage) sont prévues ou en cours pour nous aider à mieux comprendre la technologie et son application aux activités de la CVMO.

Ce travail éclairera le développement de notre stratégie d'IA et de ses composantes clés, notamment l'alignement des services réglementaires sur la compréhension et les applications de l'IA, l'identification des principaux domaines d'investissement en IA et la priorisation des cas d'utilisation.

Mesure du rendement

La mesure efficace du rendement donne un aperçu des activités, appuie la planification et les décisions, promeut une culture de responsabilisation et permet le suivi du rendement.

Mesures du rendement

La CVMO fait le suivi de son rendement par rapport à une série de mesures. Ces mesures visent les intrants, les activités, les extrants et les résultats.

Les mesures des intrants, des activités et des extrants comprennent des mesures de volume comme le nombre de dépôts de prospectus examinés, le nombre de vérifications de conformité effectuées, les délais d'opérations, les normes de service et l'avancement des projets. À titre d'exemple, nos normes de service nous aident à mesurer notre rendement en matière de réglementation, en nous appuyant sur des éléments tels que la réception d'un prospectus, suivie de l'envoi de notre première lettre de commentaires dans un délai cible; le résultat consiste à déterminer si cet objectif a été atteint. Lorsqu'elles font l'objet d'un suivi au fil du temps, elles viennent appuyer la détection des tendances, la détermination des problèmes et des risques émergents, la gestion de projet, la gestion de la charge de travail et l'affectation plus efficace des ressources.

Les mesures de résultats tendent à refléter un état futur découlant des activités menées en vue d'atteindre les objectifs. Les indicateurs de résultats reflètent généralement un changement dans les connaissances, le comportement ou reflètent une incidence plus large sur un secteur, une région, une économie ou une société.

Les mesures de résultats sont plus complexes à quantifier puisqu'elles se produisent au fil du temps, qu'elles sont souvent moins tangibles et qu'elles résultent de plusieurs facteurs. Dans le cas des activités axées sur le marché, les résultats sont mesurés, en fonction des taux de conformité (p. ex., des résultats mesurés par le nombre de constatations importantes dans le cadre des examens de la conformité, ainsi que le nombre et le type de cas d'inconduite déterminés), du nombre et du type de plaintes des investisseurs, de l'évolution des taux de littératie des investisseurs et de la réussite des activités d'application de la loi. Pour les opérations internes, les exemples de mesures de résultats de la CVMO comprennent les taux de rétention et de satisfaction des employés.

Le plan stratégique de la CVMO, qui définit notre orientation pour la période 2024-2030, comprend des résultats stratégiques pour chacun des objectifs inclus. Les résultats stratégiques se trouvent dans la section « Orientation stratégique » de ce plan d'activités. Les principales priorités et activités qui contribuent à l'atteinte des résultats stratégiques pour l'exercice 2025-2026 se trouvent dans la section « Programmes et activités actuels et futurs » de ce plan d'activités. Dans notre rapport annuel, nous présentons nos principales réalisations relatives à nos principales priorités.

Rapports sur le rendement

La CVMO produit régulièrement des rapports sur le rendement, tant à l'interne qu'à l'externe. Elle présente des rapports trimestriels internes au conseil d'administration et à la direction. Comme le souligne la section « Rapports de la Commission » de la section « Plan de communication » du présent plan d'activités, elle doit également rendre des comptes aux intervenants externes et utilise divers outils pour garantir la responsabilité et

la transparence. Nous rendons compte de nos principales réalisations et de nos progrès vis-à-vis de nos principales priorités dans notre rapport annuel.

Engagements en matière de service

La CVMO s'efforce d'être un organisme accessible, responsable et transparent. Dans l'exercice de ses fonctions de réglementation, elle s'engage à être attentive aux besoins des investisseurs ainsi qu'à ceux des personnes et des entreprises qu'elle réglemente. L'engagement en matière de service de la CVMO reflète notre engagement en matière de responsabilité et de transparence, tel qu'il est décrit à l'annexe A, et comprend nos délais cibles pour répondre aux questions, traiter les plaintes et les demandes de dossiers, et examiner les documents de placement, les requêtes et autres documents à déposer, et certains examens de conformité. La CVMO procède à un examen annuel de ses engagements en matière de service afin de déterminer si elle doit adapter ses objectifs et ses délais aux conditions du marché et afin de maintenir la compétitivité avec les autorités de réglementation des valeurs mobilières des autres territoires de compétence importants. Elle publie les résultats du rendement par rapport à ces normes par le biais de rapports réguliers aux parties prenantes.

Budget

Résumé budgétaire 2025-2026

Le budget de l'exercice 2025-2026 de la CVMO accorde la priorité à l'allocation des ressources aux opérations de base et au soutien de l'exécution de son plan stratégique. Une réorganisation importante a été réalisée au cours de l'exercice 2024-2025, et des progrès considérables ont été accomplis dans notre transformation numérique. En conséquence, nous avons simplifié l'organisation et nous sommes prêts à recevoir des augmentations budgétaires modestes pour mener à bien notre plan stratégique. Bien que les revenus budgétisés devraient augmenter légèrement de 1,6 % en 2025-2026, nos dépenses reflètent une augmentation de 4,5 % par rapport au budget 2024-2025, principalement attribuable aux ajustements salariaux à la suite des mesures de rémunération limitées autorisées pendant la période de modération de la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures* (ou projet de loi 124), qui a depuis été abrogée. Les excédents accumulés seront utilisés pour financer les dépenses, y compris les ajouts d'immobilisations, les excédents étant projetés à 110,4 millions de dollars à la fin de l'exercice 2025-2026. On s'attend à une augmentation minimale du nombre d'employés, avec un accroissement net de trois postes permanents.

Excédent (Déficit) des revenus sur les charges (en millions de dollars)	Budget 2025-2026	Budget 2025-2026	Écart Favorable/ (Défavorable)	Écart Favorable/ (Défavorable)
Revenus	166,9 \$	169,5 \$	2,6 \$	1,6 %
Dépenses*	181,6 \$	190,0 \$	(8,4 \$)	(4,6 %)
Déficit des revenus sur les dépenses	(14,7 \$)	(20,5 \$)	(5,8 \$)	(39,5 %)
Dépenses en immobilisations	12,2 \$	9,9 \$	2,3 \$	18,8 %

* Dédutions faites du recouvrement des fonds détenus dans le cadre de règlements et d'ordonnances de sanction.

Budget de fonctionnement de la CVMO par domaine de programme

Domaine de programme	Dépenses totales (en millions \$)
Réglementation des marchés	86,8 \$
Réglementation stratégique	17,6 \$
Application de la loi	54,9 \$
Bureaux consultatifs ⁶	28,1 \$
Tribunal des marchés financiers ⁷	2,6 \$
Total	190 \$

**Les coûts de soutien administratif et de bureau de la direction ont été réaffectés pour arriver aux coûts par secteur de programme.*

Les revenus budgétisés de 169,5 millions de dollars reflètent une légère augmentation de 2,6 millions de dollars (1,6 %) par rapport au budget de l'exercice 2024-2025, principalement en raison d'une croissance modérée prévue des frais de participation des inscrits et des acteurs non inscrits du marché financier.

Les dépenses d'exploitation budgétisées de 190 millions de dollars reflètent une augmentation de 8,4 millions de dollars (4,5 %) par rapport au budget de l'exercice 2024-2025. Les principaux facteurs de variation sont les suivants :

- Augmentation de 8,4 millions de dollars des salaires et des avantages sociaux (total de 139,4 millions de dollars), principalement en raison d'ajustements de rémunération visant à garantir que l'organisme puisse fonctionner de manière efficace et efficiente du point de vue du personnel. Les autres répercussions des salaires et des avantages sociaux comprennent la réduction de 24 postes temporaires, compensée en partie par une augmentation nette de trois nouveaux postes permanents.
- Augmentation de 2,5 millions de dollars de l'amortissement en raison de la mise en œuvre de plateformes réglementaires intégrées et d'une réévaluation de la durée de vie utile estimée des systèmes développés précédemment.
- Augmentation de 1,7 million de dollars des dépenses administratives principalement due aux services d'infonuagique et aux licences pour les nouvelles plateformes réglementaires.
- Partiellement compensé par une diminution de 3,6 millions de dollars des services professionnels, principalement en raison de l'achèvement de projets de transformation numérique, notamment le système Enterprise Resource Platform, le système d'intégration SEDAR+ et le Datamart des produits dérivés de gré à gré.
- Diminution des coûts de 0,6 million de dollars, principalement en raison de recouvrements supplémentaires pour l'éducation des investisseurs et d'activités visant à favoriser l'innovation, la formation de capital et la concurrence sur les marchés financiers de l'Ontario.

⁶ Les bureaux consultatifs sont composés de l'avocat général et des affaires juridiques, de la communication internationale et des relations avec les intervenants, de la vérification et du risque ainsi que de la transformation organisationnelle.

⁷ Les coûts directs du Tribunal des marchés financiers s'élèvent à 2,3 millions de dollars.

Les dépenses en immobilisations sont de 9,9 millions de dollars, soit une diminution de 2,3 millions de dollars (18,8 %) par rapport au budget de l'exercice 2024-2025. Le budget se compose des éléments suivants :

- 7 millions de dollars pour des améliorations locatives alignées sur le projet pluriannuel de modernisation des lieux de travail visant à transformer deux étages dans des espaces de bureaux occupés.
- 1,5 million de dollars pour des projets de transformation numérique visant à mettre à jour notre système de gestion des dossiers réglementaires, un outil essentiel pour améliorer les capacités technologiques afin de soutenir la stratégie de la CVMO et d'accroître l'efficacité réglementaire.
- 1,4 million de dollars pour des éléments d'infrastructure technologique, notamment des dispositifs d'habilitation des employés, un outil essentiel pour améliorer les capacités technologiques afin d'accroître l'efficacité opérationnelle.

Résumé financier 2024-2025

Le déficit prévu des revenus par rapport aux dépenses pour l'exercice 2024-2025 est de 15,5 millions de dollars. Les revenus totaux prévus pour l'exercice 2024-2025 s'élèvent à 173,7 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 6,8 millions de dollars (4,1 %) par rapport au budget de l'exercice 2024-2025, principalement en raison de frais de participation plus élevés en raison des efforts accrus de recouvrement des frais de participation impayés des années précédentes ainsi que de la croissance du marché. Les dépenses prévues pour l'exercice 2024-2025 s'élèvent à 189,2 millions de dollars, soit une augmentation de 7,6 millions de dollars (4,2 %) par rapport au budget de l'exercice 2024-2025, principalement en raison des mesures de rémunération prises à la suite de la période de modération et de l'abrogation du projet de loi 124.

Les dépenses en capital prévues pour l'exercice 2024-2025 s'élèvent à 5,2 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 7 millions de dollars (57,5 %), principalement en raison du report du projet de modernisation du milieu de travail à l'exercice suivant.

Excédent (Déficit) des revenus sur les charges (en millions de dollars)	Budget 2024-2025	Prévisions 2024-2025	Écart Favorable (Défavorable)	Écart Favorable (Défavorable)
Revenus	166,9 \$	173,7 \$	6,8 \$	4,1 %
Dépenses*	181,6 \$	189,2 \$	(7,6 \$)	(4,2 %)
Déficit des revenus sur les dépenses	(14,7 \$)	(15,5 \$)	(0,8 \$)	(5,3 %)
Dépenses en immobilisations	12,2 \$	5,2 \$	7,0 \$	57,5 %

* Déductions faites du recouvrement des fonds détenus dans le cadre de règlements et d'ordonnances de sanction.

Résumé financier triennal

L'excédent d'exploitation à la fermeture de la CVMO pour l'exercice 2024-2025 devrait s'élever à 130,9 millions de dollars et devrait diminuer à 70,8 millions de dollars pour l'exercice 2027-2028. Les hypothèses de prévision des revenus incluent une croissance moyenne de 1,9 % par an de l'exercice 2025-2026 à l'exercice 2027-2028. Les dépenses en 2026-2027 devraient augmenter légèrement, en moyenne de 2,5 % par an au cours des trois prochaines années, les salaires et avantages sociaux passant de 139,4 millions de dollars au cours de l'exercice 2025-2026 à 150,8 millions de dollars au cours de l'exercice 2027-2028, y compris une réserve pour l'éventuelle croissance des postes permanents à 766. Les dépenses en capital des périodes futures comprennent principalement les coûts liés aux phases futures du projet de modernisation du lieu de travail de la CVMO.

Le solde de trésorerie de la CVMO devrait s'élever à 132,9 millions de dollars (y compris les réserves) au 31 mars 2025. D'ici mars 2028, la situation de trésorerie finale de la CVMO devrait diminuer à 63 millions de dollars. Une baisse de trésorerie est prévue alors que nous continuons à puiser dans notre excédent pour financer les coûts d'exploitation et le projet de modernisation du lieu de travail.

La CVMO conserve une réserve de trésorerie d'environ six mois pour s'acquitter de son mandat en période de ralentissement des marchés financiers. La réserve est nécessaire puisque 85 % des revenus de la CVMO proviennent de frais de participation qui fluctuent en fonction des conditions du marché qui échappent au contrôle de la CVMO.

Les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction s'élevaient à 124,5 millions de dollars en septembre 2024. Les rentrées de fonds en provenance de règlements et de sanctions dépendent entièrement de la nature des cas d'application de la loi conclus d'une année à l'autre et de la capacité de la Commission à recouvrer les sommes dues à titre d'ordonnances correspondantes. La *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières* permet à la CVMO d'allouer les sommes reçues dans le cadre de règlements ou d'ordonnances : 1) à des tiers ou au profit de ces derniers; 2) en vue de leur utilisation, par la Commission ou des tiers, afin d'instruire les investisseurs ou d'améliorer de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et financiers; ou 3) à toute autre fin précisée par les règlements⁸. Les fonds d'exécution reçus par la CVMO en vertu d'ordonnances ou de règlements publiés à la suite de l'introduction de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières* doivent être affectés par le Conseil, au moins une fois par exercice, à ces fins ou versés au Trésor.

La CVMO alloue des fonds aux programmes d'éducation et de sensibilisation des investisseurs et à d'autres initiatives d'amélioration des connaissances, conformément aux lignes directrices établies, et au profit de tiers, y compris les investisseurs lésés, les dénonciateurs et les tiers qui soutiennent un ou plusieurs des objectifs de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario et de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises*. Des fonds supplémentaires sont également alloués, conformément aux lignes directrices établies, à la promotion de l'éducation des investisseurs et de l'amélioration des connaissances, ainsi qu'aux activités visant à favoriser l'innovation, la formation de capital et la concurrence sur les marchés financiers de l'Ontario, et à certains coûts

⁸ Le Règlement de l'Ontario 28/24 précise que certaines activités visant à favoriser l'innovation, la formation de capital et la concurrence sur les marchés financiers de l'Ontario et certains coûts technologiques destinés à répondre aux questions de protection des investisseurs, de risque systémique et d'intégrité des marchés financiers constituent des fins autorisées supplémentaires.

technologiques destinés à répondre aux questions de protection des investisseurs, de risque systémique et d'intégrité des marchés financiers.

Prévisions de l'excédent sur 3 ans

Aperçu financier (en millions de dollars)	Budget 2025-2026	Prévisions 2026-2027	Prévisions 2027-2028
Total des revenus	169,5 \$	174,5 \$	175,9 \$
Total des dépenses*	190 \$	190,4 \$	199,6 \$
Excédent (Déficit)	(20,5 \$)	(15,9 \$)	(23,7 \$)
Excédent à l'ouverture	130,9 \$	110,4 \$	94,5 \$
Excédent à la fermeture	110,4 \$	94,5 \$	70,8 \$

* Déductions faites du recouvrement des règlements et des fonds de sanctions.

Prévisions des dépenses en immobilisations

Dépenses en immobilisations (en millions de dollars)	Budget 2025-2026	Prévisions 2026-2027	Prévisions 2027-2028
Projet de modernisation du lieu de travail	7,0 \$	8,6 \$	13,9 \$
Transformation numérique	1,5 \$	0,0 \$	0,0 \$
Matériel et infrastructure informatiques	1,4 \$	0,5 \$	1,1 \$
Total	9,9 \$	9,1 \$	15,0 \$

Modifications des règles relatives aux droits

Les droits ont été établis dans le cadre des modifications apportées aux règles relatives aux droits de la CVMO (13-502 et 13-503) le 3 avril 2023, avec des modifications ciblées supplémentaires introduites le 2 juillet 2024, pour faire face aux coûts réglementaires supplémentaires requis pour intégrer les courtiers d'exercice restreints.

Comme elle le fait régulièrement, la CVMO évaluera les revenus et les dépenses prévus pour l'année à venir afin de déterminer les modifications appropriées à apporter à ses droits pour combler les déficits actuels et soutenir les opérations futures. Nous prévoyons de mettre en œuvre les modifications apportées aux règles relatives aux droits le 1^{er} avril 2027, en notant que les prévisions ci-dessus excluent les implications en termes de revenus des modifications jusqu'à ce qu'elles soient élaborées et consultées.

Annexe A – Engagements en matière de service

Contexte

Le document [Engagement de la CVMO en matière de service](#) a été conçu pour fournir aux investisseurs, aux personnes inscrites et aux acteurs sur le marché une transparence quant aux normes et aux délais auxquels ils peuvent s'attendre lors de leurs interactions avec la CVMO. Chaque norme de service a un objectif de rendement correspondant, ce qui représente notre engagement à l'égard du niveau de service auquel les intervenants peuvent s'attendre lors de leurs interactions avec nous.

Engagements en matière de service

Ce qui suit représente les engagements en matière de service de la CVMO en date du 6 février 2025 et comprend les mises à jour effectuées à la suite de l'[examen annuel des engagements en matière de service 2024](#) et de l'[examen de mi-exercice des engagements en matière de service 2024](#). La liste la plus récente des normes de service est disponible sur notre [site Web](#) ainsi que les résultats de nos [rapports](#) trimestriels sur nos normes de service.

Lorsque vous avez une question ou plainte de nature générale

Description	Norme de service
Appel à l'InfoCentre de la CVMO	1.1 Répondre à au moins 95 % des appels téléphoniques reçus. <i>(Remarque : Le présent objectif tient compte d'un taux d'abandon des appels de 5 % qui pourrait comprendre les pourriels, les appels automatisés, les erreurs de composition et les problèmes de signaux, entre autres variables non contrôlées.)</i> 1.2 Répondre à 80 % des appels reçus en 60 secondes. Nous répondrons immédiatement à vos questions ou à vos préoccupations. Pour les questions plus complexes, nous pourrions vous demander de fournir des renseignements ou des documents supplémentaires ou vous indiquer que nous avons besoin de plus de temps. Si votre appel est transféré à une boîte vocale durant les heures d'ouverture, nous vous rappellerons le même jour ou avant la fin du prochain jour ouvrable.
Demandes de renseignements ou plaintes écrites reçues par courriel, courrier, télécopieur ou formulaire en ligne	1.3 Nous vous répondrons sur les questions régulières dans les 5 jours ouvrables ou moins (notre objectif est de répondre à 95 % de toutes les demandes de renseignements ou plaintes écrites reçues). Pour les questions plus complexes, nous pourrions vous demander de fournir des renseignements supplémentaires ou vous indiquer que nous avons besoin de plus de temps.

Lorsque vous communiquez avec nous sur les questions liées au placement ou aux finances personnelles par l'intermédiaire du site investingquestions.ca/fr

Description	Norme de service
Lorsque vous posez une question par l'intermédiaire du site investingquestions.ca/fr	2.1 Nous répondrons à votre question dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la question (notre objectif est de répondre à 80 % de toutes les questions reçues). Pour les questions plus complexes, nous pourrions vous demander de fournir des renseignements supplémentaires ou vous indiquer que nous avons besoin de plus de temps. Pour les questions qui ne relèvent pas du mandat de la CVMO, notre réponse peut ne pas être publiée sur le site Web, mais nous répondrons par courriel.

Lorsque vous déposez un document auprès de nous

Prospectus : Dépôt pour un dépôt préalable d'un prospectus confidentiel ou un prospectus provisoire ou pro forma

Description	Norme de service
Délivrance de lettres de commentaires pour le dépôt préalable d'un prospectus confidentiel ou le prospectus ordinaire ou simplifié	3.1 Nous fournirons une première lettre de commentaires dans les 10 jours ouvrables suivant la date de la réception préliminaire (pour les dépôts préliminaires) ou de l'accusé de réception (dépôt préalable d'un prospectus confidentiel) et des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).
Délivrance de lettres de commentaires pour le prospectus abrégé ou préalable de base	3.2 Nous fournirons une première lettre de commentaires dans les 3 jours ouvrables suivant la date de la réception préliminaire et des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).
Achèvement de l'examen	3.3 Nous terminerons notre examen pour les offres régulières dans les 40 jours ouvrables suivant la délivrance d'un reçu (pour les dépôts préliminaires) et la réception des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les documents reçus). Remarque : L'examen des documents de placement qui sont complexes ou qui soulèvent de nouvelles questions de politique par la CVMO prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.
Dépôt de votre prospectus définitif	3.4 Pour les prospectus définitifs déposés au plus tard à midi : le reçu sera remis avant la fin du jour ouvrable en cours si les documents fournis ont une forme acceptable.

Modifications apportées au prospectus : Dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire ou en cours

Lors du dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire avant que la CVMO délivre une lettre de commentaires concernant les documents de prospectus provisoire :

Description	Norme de service
Prospectus ordinaire ou simplifié	3.5 Nous enverrons notre lettre de commentaires à la plus reculée de ces deux dates : soit 5 jours ouvrables après la date de la réception pour la modification du prospectus provisoire, soit la date d'échéance initiale pour la lettre de commentaires (notre objectif est de répondre à au moins 90 % de tous les dépôts reçus).
Prospectus abrégé ou préalable de base	3.6 Nous enverrons notre lettre de commentaires à la plus reculée de ces deux dates : soit 3 jours ouvrables après la date de la réception pour la modification du prospectus provisoire, soit la date d'échéance initiale pour la lettre de commentaires (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).

Lors du dépôt d'une modification apportée à un prospectus après que la CVMO a envoyé un accusé de réception définitif :

Description	Norme de service
Prospectus ordinaire ou simplifié	3.7 Nous enverrons notre lettre de commentaires dans les 3 jours ouvrables suivant la date de la réception des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).
Prospectus abrégé ou préalable de base	3.8 Nous enverrons notre lettre de commentaires dans les 2 jours ouvrables suivant la date de la réception des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).

Communication de notre décision sur les dépôts de modifications :

Description	Norme de service
Achèvement de l'examen	3.9 Nous terminerons notre examen pour les offres régulières dans les 40 jours ouvrables suivant la délivrance d'un reçu (pour les dépôts préliminaires) et la réception des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 85 % de tous les documents reçus). Remarque : L'examen des documents de placement qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps.

Demande de dispense : Dépôt d'une demande de dispense (à l'exclusion de la dérogation aux demandes de reconnaissance pour les entités d'infrastructure de marché)

Description	Norme de service
Délivrance des lettres de commentaires	4.1 Nous enverrons une première lettre de commentaires dans les 10 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive ou adéquate sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de toutes les demandes reçues).
Communication de notre décision	4.2 Nous prendrons une décision à l'égard des demandes de dispense régulières dans les 40 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de toutes les demandes de dispense régulières reçues). Remarque : L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.

Circulaire de l'information de gestion : Dépôts pour les opérations donnant lieu à un conflit d'intérêts

Description	Norme de service
Opérations donnant lieu à un conflit d'intérêts	5.1 Le cas échéant, nous fournirons des commentaires dans les 5 jours ouvrables suivant la date du dépôt de la circulaire (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).
Achèvement de l'examen	5.2 Nous terminerons notre examen dans les 14 jours ouvrables suivant la date du dépôt de la circulaire (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).

Circulaires de l'offre publique d'achat ou de rachat

Description	Norme de service
Dépôt d'une circulaire de l'offre publique d'achat ou de rachat	5.3 Le cas échéant, nous fournirons des commentaires dans les 7 jours ouvrables suivant la date du dépôt de la circulaire (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).
Achèvement de l'examen	5.4 Nous terminerons notre examen dans les 21 jours ouvrables suivant la date du dépôt de la circulaire (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).

Documents d'inscription : Demandes de nouvelles entreprises

Description	Norme de service
Notre accusé de réception de votre demande	6.1 Nous accuserons réception de votre demande dans les 5 jours ouvrables suivant la réception (notre objectif est de répondre à au moins 95 % de tous les dépôts reçus).
Notre réponse à votre demande	6.2 Nous fournirons nos commentaires initiaux sur votre demande d'inscription d'entreprise dans les 30 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).
Communication de notre décision sur les demandes pour les demandes présentées par de nouvelles entreprises qui satisfont aux conditions prescrites ⁹	6.3 Nous prendrons une décision à l'égard des demandes régulières et nous vous informerons dans les 120¹⁰ jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts réguliers reçus). Remarque : L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.

Documents d'inscription : Représentants de courtier

Description	Norme de service
Nouvelles demandes et demandes de réactivation qui satisfont aux conditions prescrites ¹¹ et qui ne font pas partie d'une demande présentée par une nouvelle entreprise	6.4 Nous prendrons une décision à l'égard des demandes régulières dans les 10¹⁰ jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts réguliers reçus). Remarque : L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.

⁹ Les demandes d'inscription des entreprises qui présentent une demande à la CVMO sont soumises à la présente norme de service, sous réserve des conditions suivantes : vous répondez à toutes nos questions en fournissant suffisamment de détails, vous avez satisfait à toutes les obligations réglementaires, il est certain que vous détenez les qualités requises pour être inscrites et vous répondez rapidement à nos demandes de renseignements. Si vous désirez devenir membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements, votre demande d'inscription n'est pas assujettie à cette norme de service.

¹⁰ Le délai de ce service standard est prolongé par rapport au délai d'exécution initial compte tenu du volume et de la complexité des dépôts d'inscription et sera réévaluée au cours de l'examen annuel des engagements de la CVMO en matière de service en 2025.

¹¹ Les demandes d'inscription des particuliers qui présentent une demande à la CVMO sont soumises à la présente norme de service, sous réserve des conditions suivantes : vous répondez à toutes nos questions en fournissant suffisamment de détails, vous avez satisfait à toutes les obligations réglementaires, il est certain que vous détenez les qualités requises pour être inscrits et vous répondez rapidement à nos demandes de

Documents d'inscription : Représentants-conseils, représentants-conseils associés et agents de conformité principaux

Description	Norme de service
Nouvelles demandes et demandes de réactivation qui satisfont aux conditions prescrites ¹¹ et qui ne font pas partie d'une demande présentée par une nouvelle entreprise	6.5 Nous prendrons une décision à l'égard des demandes régulières dans les 30¹⁰ jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts réguliers reçus). <i>Remarque : L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.</i>

Avis d'annulation d'un particulier ou de statut de particulier autorisé

Description	Norme de service
Lorsque la personne a quitté la société qui la parrainait en bonne et due forme	6.6 Nous remplirons notre formulaire d'accusé de réception d'un avis d'annulation d'un particulier ou de statut de particulier autorisé dans les 24 heures suivant la réception des dépôts habituels (notre objectif est de répondre à 100 % de tous les dépôts reçus).

Si vous faites l'objet d'un examen¹²

Examens des divulgations continus (examens complets)

Description	Norme de service
Délivrance des lettres de commentaires	7.1 Nous répondrons à la correspondance du soumissionnaire dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la correspondance (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les examens).

renseignements. Si vous présentez une demande à titre de représentant de courtier ou de chef de la conformité d'une société de courtage en valeurs mobilières, la demande n'est pas assujettie à la présente norme de service lorsque la fonction d'inscription est déléguée à l'Organisme canadien de réglementation des investissements.

¹² Remarque : L'exhaustivité des renseignements fournis et la rapidité de vos réponses aideront à accélérer l'examen. La CVMO a besoin de plus de temps pour terminer les examens qui sont complexes, qui soulèvent de nouvelles questions de politique, qui impliquent des dossiers réglementaires concurrents ou exigent des mesures réglementaires supplémentaires. Nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.

Description	Norme de service
Achèvement de l'examen	7.2 Nous terminerons notre examen dans les 120 jours suivant la délivrance de notre première lettre de commentaires (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les examens). Les délais d'examen varient considérablement selon la nature de l'examen. Nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.

Examens des déclarations d'initiés

Description	Norme de service
Délivrance des lettres de commentaires	7.3 Nous répondrons à la correspondance du soumissionnaire dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la correspondance (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les examens).
Achèvement de l'examen	7.4 Nous terminerons notre examen dans les 120 jours suivant la délivrance de notre première lettre de commentaires (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les examens).

Examens de la conformité : Inscrits

Description	Norme de service
Évaluation fondée sur le risque de la conformité de l'inscrit à la législation sur les valeurs mobilières et les contrats à terme sur marchandises de l'Ontario	7.5 Nous terminerons notre examen et communiquerons nos conclusions aux fins des examens de conformité des cours habituels dans les 14 semaines suivant la première réunion avec l'inscrit (notre objectif est de respecter cet engagement pour au moins 80 % de tous les examens, à l'exclusion des balayages). Pour les examens menés en tant que balayage, les constatations sont coordonnées dans toutes les entreprises sélectionnées pour le balayage et, par conséquent, il faudra au personnel plus de temps pour communiquer nos constatations. Remarque : En règle générale, le temps consacré à un examen dépend de la qualité et de l'efficacité de votre programme de conformité existant ainsi que de la disponibilité du personnel clé et de la rapidité de vos réponses à nos demandes de renseignements.

Lorsque vous demandez des dossiers de la CVMO

Demande de dossiers de la CVMO : Communication avec le personnel de la gestion des documents et de l'information par téléphone ou par courriel

Description	Norme de service
Demande de copies de documents déposés par une société ou des documents d'audience du Tribunal ¹³ accessibles au public auprès du personnel de la gestion des documents et de l'information	8.1 Nous accuserons réception de votre demande avant la fin du jour ouvrable suivant. 8.2 Nous répondrons à votre demande dans les 5 jours ouvrables suivants (notre objectif est de répondre à au moins 90 % de tous les dépôts reçus). Pour certains types de demandes, y compris les demandes de dépôts historiques d'une société ou les documents d'audience du Tribunal, nous pouvons vous demander de plus amples renseignements ou vous faire savoir que nous avons besoin de plus de temps.

Demande de copies de vos dossiers d'inscription auprès de la CVMO et des formulaires connexes : Communication avec le personnel de la gestion des documents et de l'information par téléphone ou par courriel

Description	Norme de service
Personnes qui demandent des copies de leurs propres dossiers d'inscription et des formulaires connexes ¹⁴	8.3 Nous accuserons réception de votre demande avant la fin du jour ouvrable suivant. 8.4 Nous répondrons à votre demande dans les 5 jours ouvrables suivants (notre objectif est de répondre à au moins 90 % de tous les dépôts reçus).

¹³ Cela ne s'applique pas aux dossiers relatifs aux procédures en cours devant le Tribunal. Ils sont traités de façon distincte par le greffier de la CVMO.

¹⁴ Cette norme de service est assujettie à la condition que les dossiers de la personne soient accessibles dans la Base de données nationale d'inscription.

Si vous demandez l'aide de la Rampe de lancement de la CVMO

Formulaire de demande de soutien

Description	Norme de service
Notre accusé de réception de votre formulaire de demande de soutien	9.1 Nous accuserons réception dans les 2 jours ouvrables suivant la réception de votre formulaire de demande de soutien (notre objectif est de répondre à 100 % de tous les formulaires de demande de soutien examinés).
Examen de l'admissibilité	9.2 Nous communiquerons avec vous dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de votre formulaire de demande de soutien rempli (notre objectif est de répondre à 80 % de tous les formulaires de demande de soutien examinés). Si votre entreprise peut bénéficier de l'aide de la Rampe de lancement de la CVMO, nous communiquerons avec vous pour programmer une réunion. Si votre entreprise n'est pas admissible au soutien de la Rampe de lancement de la CVMO, nous vous expliquerons pourquoi.
Fourniture de soutien aux entreprises admissibles	9.3 Dans le cadre d'un appel téléphonique ou d'une réunion en personne, nous fournirons un soutien direct dans les 20 jours ouvrables suivant la réception de votre formulaire de demande de soutien rempli (notre objectif est de répondre à 80 % de toutes les réunions programmées).
Demande de documents ou de dépôts supplémentaires	9.4 Après cette réunion, si vous pouvez recevoir un soutien continu de la Rampe de lancement de la CVMO, nous pourrions vous demander de nous fournir des documents supplémentaires ou un dépôt dans les 20 jours ouvrables suivant votre réunion de soutien direct (notre objectif est de répondre à 80 % de toutes les réunions programmées). Si nous ne recevons ni les documents supplémentaires ni le dépôt demandés, nous considérerons généralement le dossier comme inactif et prendrons des mesures pour le fermer. Consultez la section « Si nous n'avons aucune nouvelle de votre part » ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements.